

RFM
12/feb/02

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DESCRIPTIF DE PROJET

TITRE	ETABLISSEMENT DU SANCTUAIRE A GORILLES TRANSFRONTIERE DE MENGAMÉ-MINKÉBÉ A LA FRONTIERE CAMEROUN-GABON.
NUMERO DE SERIE	PD 66/01 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU CAMEROUN
LANGUE ORIGINALE	ANGLAIS

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Ce projet a pour objectif de contribuer à la protection des gorilles et de leurs habitats dans le Sanctuaire à Gorilles transfrontière de Mengamé-Minkébé (SGMM). Le premier objectif spécifique de ce projet est d'établir un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon en ce qui concerne la gestion conjointe du sanctuaire. L'orientation fondamentale des activités de ce projet est d'initier un processus de conservation transfrontière (CTF), de rassembler des données fiables sur la planification de la gestion de sanctuaire, de sensibiliser les communautés locales et de contrôler les pratiques de braconnage. Les activités du projet seront mises en œuvre au cours d'une première phase de deux ans et se concentreront sur les produits suivants: Etablissement d'une structure de gestion du sanctuaire; Partage des objectifs de gestion du sanctuaire avec les populations locales et autres intervenants; Elaboration de directives pour la gestion de la forêt de production adjacente au sanctuaire ainsi que pour la gestion de la zone transitoire d'utilisation de ressources; Développement de structures de CTF; Initiation d'un processus de définition des objectifs et d'élaboration de stratégies; Elaboration d'un plan commun de gestion du sanctuaire. La stratégie d'intervention est basée sur la participation des communautés locales par le biais d'une approche de gestion conjuguée, la recherche d'autres moyens de subsistance pour les populations locales, le renforcement des capacités de conservation dans la région, la CTF, une gestion des écosystèmes basée sur des données fiables, et le déploiement d'activités de terrain transfrontières communes, en particulier dans la lutte contre le braconnage.

AGENCE D'EXECUTION	DIRECTION DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS	
DUREE	24 MOIS	
DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT	A DETERMINER	
BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$US
	OIBT	770 751
	Gouv't du Cameroun	197 340
	TOTAL	968 091

3

3

ABBREVIATIONS

APFT	Avenir des peuples de forêts tropicales
RCA	République Centrafricaine
CEFDJAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humide d'Afrique Centrale (également connue sous le nom de Processus de Brazzaville)
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur les espèces migratoires
DFAP	Direction de la faune et des aires protégées
RDC	République démocratique du Congo
ECOFAC	Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (financée par l'Union européenne)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
SIG	Système d'information géographique
SPG	Système de positionnement géographique
AIBT	Accord international des bois tropicaux
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
MINEF	Ministère de l'environnement et des forêts
HM	Homme/Mois
SGMM	Sanctuaire à gorilles de Mengamé-Minkébé
MEF	Ministère de l'environnement et des forêts (Cameroun)
ZPFM	Zone de protection forestière de Mengamé
PAFN	Plan d'action forestier national
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
ONADEF	Office National de Développement Forestier
DP	Directeur du Projet
PRGIE	Programme Régional pour la Gestion de l'Information Environnementale
CDP	Comité directeur du projet
SAILD	Soutien aux initiatives locales de développement
SBMCG	Soft Business Management Consulting Group
SDDL	Soutien au développement durable de Lomé
SOFOPETRA	Société forestière PETRA
CT	Conseiller technique
CTF	Conservation transfrontière
ZCTF	Zone de conservation transfrontière
WCS	Centre mondial de la conservation
WWF	Fonds mondial pour la nature

TABLE DES MATIERES

PARTIE I CONTEXTE

1. Origine
2. Politiques sectorielles
3. Programmes et activités opérationnelles

PARTIE II LE PROJET

1. Objectifs du projet
 - 1.1 Objectif de développement
 - 1.2 Objectifs spécifiques
2. Justification
 - 2.1 Problèmes à traiter
 - 2.2 Situation escomptée à l'achèvement du projet
 - 2.3 Stratégie du projet
 - 2.4 Bénéficiaires ciblés
 - 2.5 Aspects techniques et scientifiques
 - 2.6 Aspects économiques
 - 2.7 Aspects environnementaux
 - 2.8 Aspects sociaux
 - 2.9 Risques
3. Produits
 - 3.1 Objectif spécifique 1
 - 3.2 Objectif spécifique 2
4. Activités
 - 4.1 Produit 1.1
 - 4.2 Produit 1.2
 - 4.3 Produit 2.1
 - 4.4 Produit 2.2
5. Fiches du cadre logique
6. Plan des travaux
7. Budget
 - 7.1 Budget OIBT du projet par activité
 - 7.2 Budget du projet par année et par source – Gouvernement du Cameroun
 - 7.3 Budget du projet par année et par source – OIBT

PARTIE III DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

1. Structure de gestion
2. Suivi, rapports et évaluation
3. Fonctionnement et entretien futurs

PARTIE IV CADRE DES BOIS TROPICAUX

1. Conformité aux objectifs de l'AIBT de 1994
2. Conformité au Plan d'action de l'OIBT

DOCUMENTS CONSULTES

ANNEXE A Profil de l'Agence d'exécution

ANNEXE B Curriculum Vitae du personnel essentiel

ANNEXE C CARTES

PARTIE I CONTEXTE

1. Origine

La conservation de la diversité biologique représente une source de préoccupation grandissante en Afrique Centrale, et les gouvernements de cette région sont conscients de la nature transfrontière des dangers menaçant les ressources forestières. Par conséquent, ces derniers sont anxieux de développer des programmes de coopération transfrontière aux fins de répondre de façon multilatérale aux nombreux défis auxquels de nombreux pays se trouvent confrontés. En effet, le Sommet des Chefs d'Etats qui s'est tenu à Yaoundé, Cameroun en mars 1997, a donné à la conservation transfrontière, en tant que système adéquat de gestion écologique des écosystèmes qui s'étendent d'un côté et de l'autre des frontières internationales, un élan sans précédent. Ce sommet s'est conclu par la Déclaration de Yaoundé, qui engage les gouvernements respectifs à prendre une grande diversité de mesures, y compris l'accélération du processus de création de zones de protection transfrontières. Cette déclaration précise que les Chefs d'Etat ont décidé de:

- Accélérer le processus d'établissement de zones de protection transfrontières situées entre les Etats d'Afrique Centrale, et d'appeler les pays voisins à participer à ce processus en renforçant l'aménagement durable des zones de protection existantes;
- Adopter des politiques nationales normalisées, accroître les efforts d'élaboration d'instruments de développement, notamment des systèmes normalisés de certification reconnus par la communauté internationale et approuvés par les Etats centrafricains, et développer les ressources humaines nécessaires à leur mise en application;
- Intensifier les efforts déployés pour accroître la participation des populations rurales à la planification et gestion des écosystèmes et laisser assez de marge pour leur développement socioéconomique;
- Déployer des efforts conjugués pour supprimer le braconnage à grande échelle ainsi que toute autre exploitation non durable de la sous-région, de concert avec toutes les parties concernées, en particulier les opérateurs économiques et la population;
- Promouvoir des forums d'échange d'expériences au niveau national et sous-régional, encourager la création de réseaux reliant les institutions de recherche-développement pertinentes et renforcer la coordination et la coopération entre les organisations nationales et internationales en matière d'utilisation durable et de conservation des ressources biologiques et des écosystèmes forestiers.

L'une des étapes vers la mise en application de cette déclaration est représentée par la mission commune Cameroun-Gabon (26 juillet – 5 août 1999) visant à explorer les lieux où, dans le sud du Cameroun, une bonne gestion garantirait des échanges de ressources fauniques entre les zones de protection du Cameroun, du Gabon et du Congo. Cette mission a confirmé la faisabilité de la gestion d'une zone de protection forestière couvrant les régions de Oveng, Djoum Mintom, Mbalam et Ngoïla. Elle a noté toutefois qu'une gestion de ce type aurait plus de succès si elle était mise en œuvre dans un cadre de coopération avec les pays voisins pour la conservation transfrontière.

En mars 2000, le Gouvernement camerounais a pris des mesures plus concrètes en demandant à l'OIBT de fournir une assistance, dans le cadre du projet PD 73/89 (M, I, F) "Assistance en matière d'identification et de formulation des projets", à l'identification d'un projet à mettre en œuvre dans la Zone de protection forestière de Mengamé (ZPFM). L'OIBT a recruté deux consultants chargés d'identifier une région adaptée à cet objectif et d'élaborer une proposition de projet.

La Zone de protection forestière de Mengamé se situe dans le territoire des départements de Mvila et de Dja-Lobo, au sud du Cameroun, et s'étend le long de la frontière du Cameroun avec le Gabon. Cette zone recouvre une superficie de 65.000 ha. Cependant, compte tenu des dangers menaçant l'habitat des gorilles, les Autorités camerounaises ont initié des négociations avec les populations locales et autres parties intéressées visant à élargir la zone de protection jusqu'à 122.368 ha et la classer en tant qu'Unité technique opérationnelle de première catégorie. Le classement officiel de cette zone s'achèvera avant la fin de l'année 2000.

Les limites de la ZPFM et de son extension sont décrites dans un certificat établi par le Centre de télédétection et de cartographie de l'ONADEF, dont le texte est le suivant:

La base de référence, point A, se situe dans le village d'Akoabas, à l'intersection des routes Aboulou-Zeétélé et Amvom-Akoabas. Limite Nord: Partant de A, la limite la route d'Akoabas en direction d'Oveng et d'Okpwent à une distance de 72,9 km jusqu'au point B, situé sur la rivière Fam dans le village d'Okweng. Limite Est: A partir du point B la limite s'étend le long de la rivière Fam en aval sur une distance de 1,2 km jusqu'au point de confluence de cette rivière avec l'un de ses affluents sans nom, et, à partir de ce point, continue en amont le long de cet affluent sur 7,8 km jusqu'au point C, situé sur un affluent sans nom de la rivière Ayina; du point C, la limite se poursuit en amont sur 15,6 km jusqu'au point D, situé sur la rivière Ayina. Limite Sud: cette limite part du point D et suit la rivière Ayina en aval sur une distance de 36,8 km jusqu'à la rivière Kom, longe ensuite la rivière Kom en aval sur une distance de 67,8 km jusqu'au point E, situé à la confluence des rivières Kom et Minsolo. Limite Ouest: partant du point E, celle-ci suit la rivière Minsolo sur une distance de 6,1 km jusqu'au point F qui est situé au pont de l'intersection de la rivière et de la route Aboumezok-Amvom. Du point F, elle suit la route en direction d'Amvom sur une distance de 15,7 km jusqu'au point G, situé à l'intersection des routes Aboumezok Ekowong et Amvom-Akoabas. Limite Nord: cette limite part du point G et suit la route d'Amvom en direction d'Akoabas sur une distance de 22,9 km jusqu'au point de base A.

A l'extérieur d'une partie de la ZPMF, se trouve une zone de production de bois d'œuvre. Le long de la route Akoabas-Aboulou, on trouve des futaies jardinées dont l'étage supérieur est composé d'essences telles que *Cola acuminata*, *Irvingia gabonensis*, *Ricinodendron heuderotii*. Aucun plan d'aménagement n'a encore été élaboré pour toute la région.

La région gabonaise adjacente, proposée par le Cameroun comme Sanctuaire à gorilles potentiel, se situe entre la Réserve forestière de Minkébé (600.000 ha) et la frontière Cameroun-Gabon (voir rectangle vert sur la carte ci-annexée). Cette région s'étend sur une superficie de 137.500 ha et se situe dans la province de Woleu Ntem, entre 2° et 2°15 nord, et 12°30' et 13° est. Sa limite est correspond au méridien est 12°30', sa limite nord à la frontière Gabon-Cameroun, sa limite est au méridien 13° et sa limite sud au parallèle nord 12°. Sa configuration se présente comme un rectangle ABCD, dont le point A (coordonnées 2° nord et 12° 30' est) se situe à 36.500 m de la ville de Minvoul, en suivant la direction 26° est. Cette région forme le bassin versant de deux principaux fleuves frontaliers: l'Ayina et le Kom.

La forêt de Minkébé est une forêt de type ombrophile humide de type guinéo-congolien. La plus grande forêt de Minkébé où se trouve la région adjacente à Mengamé, contient plus de 60 espèces de mammifères. Cette région est l'une des régions d'Afrique les plus riches en primates, avec 16 espèces qui comprennent les gorilles et les chimpanzés. En outre, la forêt de Minkébé contient la plus importante population d'éléphants du continent africain.

Des hauts fonctionnaires ont participé à la mission d'identification au Gabon. Ceux-ci ont observé que le renforcement de la coopération transfrontière aiderait à mobiliser l'appui aux efforts du Cameroun de réduire les dégâts causés par les braconniers le long du fleuve Ayina de son côté de la frontière. En effet, le Gabon souhaite également classer une superficie plus importante de la forêt en tant qu'extension à l'est de la ZPFM le long du Ayina, jusqu'à la pointe nord-est de la Réserve forestière de Minkébé. De même, le Gabon souhaite formuler cette proposition dans l'esprit de la Déclaration de Yaoundé et dans le cadre d'une coopération trinationale pour la création de couloirs reliant les zones de protection de la réserve forestière de Minkébé (Gabon), la réserve de faune de Dja, les réserves de Nki et de Boumba-Bek (Cameroun) et le parc national d'Odzala (Congo).

La région proposée par le Gabon comme Sanctuaire à gorilles potentiel est située entre la Réserve forestière de Minkébé (600.000 ha) et la frontière Cameroun-Gabon (voir rectangle vert sur la carte ci-annexée). Cette région, qui couvre 137.500 hectares, est située dans la province de Woleu Ntem, entre 2° et 2°15 nord, et 12°30' et 13° est. Sa limite est correspond au méridien est 12°30', sa limite nord à la frontière Gabon-Cameroun, sa limite est au méridien 13° et sa limite sud au parallèle nord 12°. Sa configuration se présente comme un rectangle ABCD, dont le point A (coordonnées 2° nord et 12° 30' est) se situe à 36.500 m de la ville de Minvoul, en suivant la direction 26° est. Cette région forme le bassin versant de deux principaux fleuves frontaliers: l'Ayina et le Kom.

La forêt de Minkébé est une forêt de type ombrophile humide de type guinéo-congolien. La plus grande forêt de Minkébé où se trouve la région adjacente à Mengamé, contient plus de 60 espèces de mammifères. Cette région est l'une des régions d'Afrique les plus riches en primates, avec 16 espèces qui comprennent les gorilles

et les chimpanzés. En outre, la forêt de Minkébé contient la plus importante population d'éléphants du continent africain.

La densité de la population humaine dans la plus grande forêt de Minkébé est très faible. Cependant, la partie nord-ouest proche de la frontière avec le Cameroun est habitée par des pygmées nomades du groupe Binga, et par les Fang sédentaires qui pratiquent l'agriculture et la chasse. L'absence d'okoumé a sauvé la région de l'exploitation.

Ces deux régions constitueraient le SGMM, qui ferait partie d'un complexe plus vaste de zones de conservation situées au Cameroun, au Congo, au Gabon et dans la République centrafricaine qui sont d'importance régionale et mondiale en raison de leur grande biodiversité.

En ce qui concerne le classement de la région, des représentants officiels gabonais ont assuré la mission que le processus s'accélérerait une fois que l'étude socio-économique requise par la loi serait effectuée, et qu'il serait achevé vers le milieu de 2001. Cependant, ils ont exprimé la nécessité d'un appui financier de la part de l'OIBT pour la conduite de cette étude.

La Mission et la DIARF ont résumé les principaux résultats des réunions au Gabon comme suit:

- Le Gabon manifeste un grand intérêt vis-à-vis de l'initiative camerounaise de soumettre une proposition de projet pour la création de la zone de protection forestière de Mengamé.
- Le Cameroun propose au Gabon de créer un sanctuaire adjacent dans la forêt de Minkébé, aux fins de réaliser les objectifs du sanctuaire susmentionné.
- Le Gabon pourrait classer la région adjacente à la forêt de Minkébé comme Sanctuaire à gorilles, recouvrant une superficie potentielle de 137.500 ha. La superficie exacte sera déterminée à la suite de la réalisation d'une étude socio-économique obligatoire pour l'ouverture des procédures de classement.
- Afin de mener l'étude socio-économique susmentionnée, le Gabon nécessitera un appui financier de la part de l'OIBT.
- Pendant la durée de l'exécution du projet Mengamé-Minkébé, le Gabon nécessitera l'appui du Cameroun pour la lutte contre le braconnage qui sévit dans la partie nord-est de la réserve de Minkébé, le long du fleuve Ayina.
- Le Gabon souhaite que les activités conduisant à la formulation d'un Plan d'aménagement du Sanctuaire transfrontière de Mengamé-Minkébé soient exécutées de façon égale dans la partie Minkébé et que les experts gabonais fassent partie des équipes binationales. La méthodologie nécessaire serait adoptée au sein de commissions technique de pairs.

L'espèce qui concerne spécialement le projet proposé, le gorille, est le plus grand des grands singes et le parent le plus proche des êtres humains. Il existe trois sous-espèces de gorilles à variations morphologiques, l'une en Afrique Occidentale équatoriale, l'autre en Afrique Centrale orientale. Ces espèces sont désignées selon les différentes régions et écosystèmes qu'ils habitent. L'espèce que l'on trouve dans la ZPFM est le gorille des plaines occidentales (*Gorilla gorilla gorilla*), que l'on trouve au Cameroun, au Congo, dans le nord de la RDC, au Gabon, en RAC, en Guinée équatoriale et dans le sud-est du Nigeria. Le Gorille des plaines orientales (*Gorilla gorilla grauen*) habite la RDC. On trouve le Gorille de montagne (*Gorilla gorilla berengei*) dans les hauteurs volcaniques du Rwanda, de l'Uganda et de la RDC.

Les habitats favoris des gorilles sont les lisières des forêts, les forêts secondaires, les forêts riveraines et les forêts primaires. Les gorilles préfèrent un couvert forestier ouvert, permettant à la lumière d'atteindre le sol forestier. C'est une espèce frivole qui se nourrit de toute une variété de fruits, graines, fleurs, écorce, vignes, herbes, racines, tiges, bulbes, orties, vers, et d'argile pour compléter son régime en minéraux. Les gorilles ne restent jamais longtemps au même site d'alimentation, évitant ainsi de réduire leur source de nourriture et laissant assez de croissance pour une récupération rapide.

Les gorilles sont classés à l'appendice 1 de la CITES, qui interdit tout commerce international. Etant donné que les gorilles vivent dans des zones non protégées, l'homme est leur principal ennemi. Au Cameroun, ces

animaux sont chassés pour leur viande et des trophées ou attrapés dans des pièges placés pour d'autres animaux. Leur viande est vendue dans les villes à un prix plus élevé que le bœuf. En outre, alors que les pressions de l'agriculture et des activités d'exploitation forestière augmentent, leur habitat se trouve de plus en plus menacé. Les dangers actuels menaçant les gorilles sont principalement liés à l'abattage ou la capture des petits pour le commerce, ainsi que la réduction de leur habitat en conséquence du défrichement des forêts pour la culture.

2. Politiques sectorielles

Le Gouvernement camerounais a adopté une politique forestière en novembre 1995. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un plan d'occupation des sols qui définit un domaine forestier permanent composé de forêts appartenant à l'Etat et aux municipalités. Les forêts de l'Etat sont classées en différentes catégories selon leur utilisation (parcs, réserves de faune, production de bois, etc.). Les forêts de production de bois d'œuvre sont subdivisées en unités d'aménagement et sont exploitées sur la base d'un rendement durable.

La politique forestière nationale a pour but la pérennité des fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt dans le cadre d'une gestion intégrée participative, aux fins de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers. Cette politique est articulée autour des cinq orientations suivantes:

- Garantir la protection d'un domaine forestier permanent et contribuer à la sauvegarde de l'environnement et la conservation de la diversité biologique;
- Accroître la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières dans le but d'améliorer leur niveau de vie;
- Utiliser les ressources forestières afin d'augmenter leur contribution au PIB, tout en maintenant leur potentiel de production;
- Assurer le renouvellement de la ressource par la régénération et le reboisement afin de maintenir son potentiel;
- Dynamiser le secteur forestier par la mise en place d'un système institutionnel efficace qui permet la participation aux actions de gestion de la ressource forestière et environnementale.

Cette politique couvre tous les aspects de la conservation de la diversité biologique. Cependant, les documents fournissant un cadre politique sur la conservation de la biodiversité figurent dans le Plan d'action forestier national et dans le Plan national d'aménagement de l'environnement. Ces deux plans ont été élaborés à partir de la Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant réglementation et textes d'application des forêts de la vie sauvage et des ressources halieutiques.

La Loi de 1994 réglementant les forêts, la vie sauvage et les ressources halieutiques est considérée comme l'une des meilleures en Afrique. En effet, celle-ci traite de préoccupations telles que la conservation de la diversité biologique, la participation des communautés locales, la nécessité d'assurer le renouvellement des ressources et le besoin d'un système institutionnel efficace pour engager la participation.

Outre les textes législatifs susmentionnés, le Cameroun est partie à la plupart des conventions et initiatives internationales et régionales, notamment:

- La Convention d'Algers, la Convention de Washington (CITES), la Convention de Bonn (CMS), la Convention de Montréal, la Convention de Ramsar, la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la désertification, la Convention sur la diversité biologique;
- L'Initiative de Costa Rica/Canada, l'Organisation africaine de conservation de la vie sauvage, le processus de certification.
- Les déclarations régionales, telles que la Déclaration d'Abuja (conservation des forêts africaines), la Déclaration de Brazzaville (conservation des écosystèmes des forêts denses humides de la Cuvette du Congo), la Déclaration de Yaoundé et la Déclaration de Libreville (pauvreté).
- Le Cameroun prend part aux processus régionaux, qui apprécient les aspects nationaux de la gestion des ressources: ECOFAC, CARPE, MIKE, PRGIE, CEFDHAC et APFT.

- Ratification de divers accords avec des organisations internationales spécialisées dans la gestion des ressources naturelles (WWF, WCS, UICN, etc.).

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, le Cameroun est tenu par la loi de classer une superficie de 30% de son territoire en tant que zone de protection. Actuellement, seulement 14% du territoire a le statut de zone de protection, mais le Cameroun poursuit ses efforts d'établir un réseau de zones de protection qui représenteront la diversité biologique du pays.

La ZPFM constitue l'un des projets mentionnés dans le Plan d'action forestier national. Il s'agit de l'intégration du secteur privé dans la mise en œuvre des projets de conservation. En effet, une société d'exploitation privée, SOFOPETRA, a décidé de participer au projet ZPFM en l'intégrant dans ses activités de prélèvement, de construction et d'entretien de routes et ses industries de bois d'œuvre, ainsi que pour améliorer les moyens d'existence des populations locales ainsi que le développement de l'écotourisme.

Les lois régissant les forêts ont fait l'objet d'une adaptation régulière aux nouveaux concepts techniques ainsi qu'au développement socioéconomique du pays. Le cadre juridique de la conservation des ressources biologiques au Cameroun est fourni par la Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant règlement des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, et son Décret d'application N° 95/531 du 23 août. Ces textes prescrivent les moyens de réalisation des objectifs de la politique forestière, de la faune et des ressources halieutiques, et de garantir la conservation et l'utilisation durable de ces ressources. L'existence d'un plan d'aménagement pour tout contrat d'exploitation forestière constitue l'un des éléments importants et obligatoires de cette loi. En outre, le rendement durable est obligatoire pour le domaine forestier permanent.

Cette loi est appliquée par une série de décrets d'application qui mettent l'accent sur la gestion participative des ressources naturelles en tant que nouvelle stratégie visant à accroître la part de bénéfices de la population tirés de ces ressources. En outre, cette loi exige qu'un minimum de 30% du territoire soit classé comme domaine forestier permanent à long terme. Ce décret de classement comprend les stades préparatoires suivants:

- Etudes techniques;
- Cartographie et constitution d'un dossier;
- Consultation des populations riveraines;
- Promulgation du décret de classement;
- Délimitation du périmètre.

3. Programmes et activités opérationnelles

Dans le domaine de l'aménagement durable des forêts tropicales, l'OIBT finance le projet Sikop (PD 22/93 Rev.4 (F)), le projet So'olala (PD 131/91 Rev.2 (F)) et PD 23/99 Rev.1 (F), projets de mise à l'essai des Critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles.

Dans le domaine de la conservation transfrontière, le Cameroun coopère de façon dynamique avec d'autres pays de la Région centrafricaine, ainsi que d'autres donateurs et organisations internationales. En ce qui concerne la coopération CTF entre le Cameroun, la RCA, le Congo et le Gabon, deux initiatives trinationales à grande échelle ont été développées. La première initiative concerne les zones de protection aux alentours du lac de Lobéké (Cameroun), de Dzangha Sangha (RCA) et de Nouabalé-Ndoki (Congo). GTZ, WWF et WCS en sont les agences internationales collaborantes. La deuxième initiative a trait à la gestion des couloirs entre les réserves de faune de Dja, de Nki et de Boumba-Bek (Cameroun), le parc national d'Odzala (Congo) et la réserve de Minkébé (Gabon). Faisant partie de cette initiative, la forêt de Djoum-Mintom-Ngolia (Cameroun) représente une zone de classement possible en tant que couloir vers la réserve de faune de Dja, la réserve de Nki (Cameroun) et la réserve de Minkébé (Gabon). Ensemble, ces différentes réserves au Cameroun, au Congo et au Gabon de l'initiative trinationale couvrent une superficie de 2.888.000 ha, distribués comme suit:

- Boumba-Bek:	233.000 ha
- Réserve de faune de Dja:	560.000 ha
- Réserve forestière de Minkébé:	600.000 ha
- Réserve de Nki:	195.000 ha
- Parc national d'Odzala:	1.300.000 ha

La réserve de faune de Dja présente un intérêt particulier pour la conservation en ce qui concerne les mouvements d'animaux et les échanges de gènes entre cette réserve et la forêt de Minkébé. Aux fins d'éviter son isolement écologique, il conviendra de créer un couloir protégé la reliant à Minkébé. La zone ciblée pour l'établissement du Sanctuaire à gorilles de Mengamé-Minkébé pourrait former la pierre angulaire d'un tel couloir. La présente proposition de projet pourrait bien s'inscrire dans un cadre de coopération CTF trinationale, si elle est conçue comme faisant partie du couloir entre les réserves de Minkébé et de Dja, ainsi que de la forêt de Djooum-Mintom-Ngoila.

Il convient de noter qu'il existe déjà des programmes de conservation en cours dans la réserve de faune de Dja.

- ECOFAC (Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale) financé par l'Union européenne;
- SDDL (Soutien au programme de développement durable de Lomé) financé par les Pays-Bas;
- Projet de foresterie communautaire mis en œuvre par l'Université de Gembloux dans le cadre de l'APFT (Avenir des peuples de forêts tropicales).

Le projet UICN-Dja, financé par le Gouvernement néerlandais et mis en œuvre par le MINEF et l'UICN, s'est achevé en décembre 1999.

En ce qui concerne la ZPFM, les activités de terrain du Gouvernement sont réalisées au niveau le plus rudimentaire. Elles consistent dans des opérations de police menées par des "écogardes" sous la surveillance du conservateur de la ZPFM, sous forme de patrouilles et de saisies du matériel braconné. Il n'existe aucune infrastructure d'appui aux activités de conservation et les ressources humaines allouées au Centre de conservation sont inadéquates pour remplir les tâches de conservation, développement écologique, recherche, développement écotouristique et suivi de la biodiversité.

Aux termes de l'approche actuelle des opérations de police, les relations entre le Centre de conservation et les communautés locales ne permettent pas encore de développer les relations positives nécessaires au partage des objectifs de gestion. Il n'existe aucun cadre de consultation des communautés locales et autres intéressés qui seraient en mesure de contribuer à une interaction positive.

La présence du MINEF dans la région est limitée aux deux postes de terrain de Mvangane et d'Oveng. Le poste de Mvangane possède un agent de patrouille et celui d'Oveng en possède deux. Les activités de ces deux postes consistent à contrôler le braconnage et les activités de prélèvement forestier. A cette présence, s'ajoutent les activités du Sanctuaire à gorilles de Mengamé. Ce dernier est en fait le projet SOFOPETRA, dont le personnel comprend 1 Directeur de projet, 20 écogardes, 1 chauffeur, 1 comptable et 1 secrétaire.

SOFOPETRA est une société d'exploitation privée qui dirige une scierie à Nkomo, à la périphérie du Sanctuaire. Cette société exécute le projet aux termes d'un accord signé entre elle et la République du Cameroun en septembre 1997. La gamme des activités de cette société se résume comme suit:

- Une usine de transformation du bois située à Nkomo, à la périphérie de la ZPFM, avec un personnel de 225 employés;
- Construction et entretien des routes locales;
- Construction prévue d'un site d'écotourisme à Akoabas;
- Construction d'infrastructures sociales: une école primaire à Bitche, un centre médical à Akoabas, une chapelle à Aboulou, et des équipements sportifs;
- Financement des activités des écosurveillance: 20 écogardes, 1 camionnette, 2 motos;
- Financement: 2.000.000 FCFA, études.

Bien que les avantages accordés à SOFOPETRA par le Gouvernement en échange de sa participation au projet de sanctuaire soient l'accès aux zones de concessions, celles-ci ne font pas partie de la forêt concernée par la proposition de projet OIBT.

En conséquence du manque de gestion planifiée, l'impact de l'être humain représente une menace croissante à l'intégrité des gorilles, ainsi qu'une pression énorme sur les espèces animales chassées en général. En outre, l'agriculture itinérante endommage l'habitat et la diversité biologique de la région.

Dans sa planification de base, le Gouvernement camerounais a fourni les grandes lignes de la ZPFM sous la forme du projet de "Création et gestion de la zone de protection forestière de Mengamé", projet N° 10 du

Programme d'action forestier national. Ainsi que le spécifie ce document, le projet doit contribuer à la réalisation du premier objectif de la ZPFM, qui est de "garantir la protection du patrimoine forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et à la conservation de la diversité biologique de façon durable". Plus précisément, le projet est tenu de:

- Garantir la protection du gorille menacé d'extinction;
- Contribuer à la conservation de la diversité biologique par la création d'un sanctuaire;
- Promouvoir l'écotourisme à l'intérieur du sanctuaire.

La stratégie proposée souligne les points suivants:

- Classement;
- Des études, des prospections et des inventaires seront réalisés aux fins d'acquérir une bonne connaissance du site et des espèces;
- Consultation et sensibilisation des populations à la gestion participative;
- Plans d'aménagement;
- Coopération transfrontière.

PARTIE II: LE PROJET

1. Objectifs du projet

1.1 Objectif de développement

Contribuer au développement d'une approche intégrée à la protection des forêts, à la conservation de l'habitat des gorilles et à l'élaboration de mécanismes visant à créer des possibilités de revenu pour les communautés locales.

1.2 Objectifs spécifiques

Le projet aura les deux objectifs suivants:

Objectif spécifique 1

Initiation d'un processus de participation communautaire visant la conservation de la ZPFM.

Objectif spécifique 2

Initier un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune du SGMM.

Justification

2.1 Problèmes à traiter

Ce parc offre une opportunité unique de par sa vaste superficie, la richesse de sa diversité biologique, l'intervention humaine relativement insignifiante en raison de son inaccessibilité et de son excentricité, son rôle de protection des bassins versants et le fait qu'elle abrite plusieurs groupes ethno-linguistiques.

Il offre donc une rare opportunité de gestion intégrée de la conservation et de recherche en conservation biologique.

Cependant, deux problèmes sont liés à la menace de l'intégrité des gorilles de la ZPFM. Le premier problème concerne l'absence d'une approche de gestion de la réserve; le deuxième concerne l'absence de structures binationales et d'orientations de coopération entre le Cameroun et le Gabon en matière de conservation des gorilles.

Les principales causes du premier problème sont le manque de capacité de d'infrastructure dans la région concernée pour assurer la conservation, le faible niveau de sensibilisation des communautés locales aux valeurs de la conservation, le faible niveau de coordination des services gouvernementaux locaux. Le deuxième problème est lié au manque d'une approche au contrôle de l'impact humain sur les valeurs communes, l'absence de mécanismes binationaux de lutte contre le braconnage, l'absence d'une stratégie de développement et de conservation et le manque de données pour la planification de la gestion.

2.2 Situation escomptée à l'achèvement du projet

- Le statut ZPFM est soutenu par des activités de terrain;
- Mobilisation des communautés locales et autres intéressés. pour la protection des valeurs de conservation des la ZPFM;
- Le renforcement du Centre de conservation et de son infrastructure permet le développement d'autres activités telles que l'information du public, l'écotourisme, la recherche en matière de conservation biologique;
- L'identification d'autres sources de revenu pour les communautés locales accroîtra leur partage des objectifs de conservation;
- Réduction des dégâts causés par le braconnage;
- Nouvelles expériences de coopération entre le Cameroun et le Gabon en matière de conservation transfrontière, ainsi qu'une sensibilisation accrue à l'importance d'une telle coopération entre les deux pays.

2.3 Stratégie du projet

Avant la mise en œuvre du projet, le Gouvernement camerounais opérera le classement et la délimitation de la ZPFM. Ceci tiendra compte de la nécessité d'un noyau de zone de protection suffisant et d'une zone tampon dans laquelle les activités de gestion participative pourront être permises. Un périmètre transitoire sera créé à l'extérieur du sanctuaire, où les activités humaines (agriculture, exploitation, etc.) pourront être entreprises moyennant certaines directives renforçant la protection des gorilles et de certaines autres espèces importantes du sanctuaire. La situation de base laissée par le "Projet de sanctuaire à gorilles de Mengamé" sera éclaircie.

Au cours de son exécution, le projet adoptera une stratégie présentant des facettes multiples, se concentrant sur la sensibilisation des populations locales et autres intervenants, l'initiation du processus de coopération transfrontière, la création des structures CTF, ainsi que la création des capacités au siège de la ZPFM de mettre en œuvre ce projet.

Les activités de terrain débiteront par des efforts intensifs de consultation et de sensibilisation de la population, aux fins d'établir une base de gestion conjuguée pour le partage de l'objectif de conservation. Dans le même temps, des prises de contact binationales visant à initier le processus de CTF seront entreprises, ainsi que la signature d'un accord officiel établissant les orientations de cette coopération et définissant ses structures.

En ce qui concerne les activités de terrain, la première phase du projet se concentrera sur la collecte de données pour la planification de la gestion. Des études écologiques seront réalisées par des équipes mixtes Cameroun-Gabon, utilisant une méthodologie qui permet d'établir les fondements d'une gestion basée sur les écosystèmes et de placer le sanctuaire sous le même plan d'aménagement.

Etant donné que la conservation de la diversité biologique nécessite des données sur les espèces et leurs habitats, des études de ressources rapides visant à caractériser la diversité biologique seront effectuées en utilisant l'imagerie par satellite et des contrôles de terrain. Les observations de géoréférence permettront un interface avec le SIG. Ce système sera installé et utilisé pour l'entrée des données spatiales et les observations de terrain, la recherche, l'analyse et l'affichage de ces données afin qu'elles puissent servir de base à la prise de décisions fiables sur les options de gestion.

Une cartographie écologique sera effectuée à partir de l'étude écologique. Des études botaniques, écologiques et de la vie sauvage seront réalisées dans tout le SGMM afin de rassembler des données sur la biodiversité et les différentes caractéristiques physiques. Les données rassemblées au cours des levés et des études spéciales seront incorporées sur une carte.

Des enquêtes de ressources socioéconomiques et culturelles seront effectuées. Celles-ci se pencheront, entre autres, sur les tendances et les besoins sociaux, les pratiques d'utilisation des ressources naturelles, l'application de la loi, les bénéfices et les conflits potentiels. Une évaluation des préoccupations des populations locales permettra la planification d'activités constituant des alternatives à l'utilisation illégale des ressources.

Parmi les produits les plus importants du projet figureront un plan d'aménagement et un plan de travail qui préciseront davantage la stratégie de gestion du SGMM et du CATF. Le plan d'aménagement (2003-2028) décrira les objectifs, principes et stratégies d'aménagement, déterminera les objectifs spécifiques du Sanctuaire et assignera des fonctions spécifiques aux unités d'aménagement paysager à l'intérieur du sanctuaire. Le plan de travail décrira les activités qui seront entreprises dans chaque zone de protection pour la période 2003-2008.

Au cours de sa deuxième phase, le projet initiera la mise en œuvre du Plan d'aménagement du SGMM. Outre l'élaboration de la stratégie finale qui assurera sa pérennité, le projet comprendra entre autres les activités suivantes:

- Amplification de l'appui aux initiatives économiques communautaires qui ont un impact positif sur la conservation du SGMM;
- Mise en œuvre de plans d'aménagement d'espèces spéciales (Gorille, éléphant, ressources halieutiques, produits forestiers non ligneux);
- Mise en œuvre d'un plan de développement de l'écotourisme;

- Mise en œuvre d'activités communes de CTF;
- Elaboration d'un système de suivi de la biodiversité.

La stratégie adoptée consiste à établir une base de coopération entre le Cameroun et le Gabon en matière de CTF. En effet, le concept de conservation transfrontière de la biodiversité acquiert une importance croissante dans les situations où les ressources naturelles protégées d'un pays traversent les frontières internationales en étant reliées à des zones adjacentes bénéficiant du même statut de conservation dans un pays voisin. Dans un tel contexte, il se peut que la protection des ressources biologiques n'ait pas le succès escompté si les pays concernés ne coopèrent pas pour la protection des habitats naturels.

La coopération transfrontière a pour but d'accroître la protection des habitats naturels au-delà de la frontière de chaque pays coopérant. Un tel effort doit permettre à chaque partie d'avoir une importante extension de zone de protection adjacente à l'intérieur du territoire de son voisin placé sous un programme similaire de conservation de la biodiversité à la CTF, sans encourir des coûts supplémentaires pour sa protection et son aménagement.

Le processus de TCF nécessite une approche multidisciplinaire, étant donné que les considérations stratégiques régionales et locales sont multidisciplinaires et que les préoccupations géopolitiques des nations jouent un rôle important. Il est donc important de comprendre comment les conditions politiques, économiques, sociales et culturelles influent sur les objectifs de conservation poursuivis par la CTF concernée. Le processus de CTF nécessite dès le départ:

- Une étude de base des contextes et des interactions transfrontières officielles et non officielles;
- L'identification des interactions avantageuses à maximiser et des interactions nocives à mitiger;
- La mise en place de structures de coopération transfrontière pour la mise en œuvre de la politique, des programmes et des activités transfrontières.

En ce qui concerne les structures qui prennent en compte la nécessité d'intensifier les efforts de cogestion du SGMM, une suggestion de cadre de travail est présentée au tableau 1. Trois structures sont proposées comme suit:

- | | |
|---------------------|---|
| - Niveau national | Conférence intergouvernementale binationale CTF |
| - Niveau province | Commission provinciale CTF |
| - Niveau Sanctuaire | Comité technique SGMM |

La Conférence intergouvernementale binationale CTF devra se réunir une fois tous les deux ans ou bien en session extraordinaire à la demande d'un Ministre Membre. Les réunions de groupes d'experts des deux pays prépareront les travaux des conférences. La Commission provinciale CTF se réunira une fois par an, ou en session extraordinaire en cas de besoin, par consensus des Gouverneurs des provinces frontières respectives. Le Comité technique SGMM se réunit deux fois par an ou en session extraordinaire en cas de nécessité, par consensus des conservateurs de sanctuaires. Il sera peut-être opportun pour les gouvernements coopérants de créer un Groupe consultatif qui pourrait jouer un rôle au niveau politique et au niveau du sanctuaire, et assister l'élaboration d'un acte constitutif du Sanctuaire.

Les réunions se tiendront dans chaque pays à tour de rôle. A tous les niveaux, le pays hôte assurera l'organisation et la présidence de la réunion et le secrétariat sera assuré par le pays invité.

2.4 Bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires ciblés sont les suivants:

- Communautés locales;
- Pays du Cameroun et du Gabon;
- La sous-région d'Afrique Centrale bénéficiera d'un cas de CTF sur le terrain;
- Communauté internationale;
- Touristes.

Tableau 1: Structures proposées pour la coopération transfrontière en matière de conservation

NIVEAU	FONCTION	STRUCTURE / MEMBRES	INSTRUMENT
National	Approbation des accords binationaux, orientation politique, orientations de résolution des conflits, promotion de nouvelles initiatives, financement, approbation du plan de cogestion du SGMM et des plans d'action de CTF, examen des accomplissements.	Conférence intergouvernementale binationale CTF (Ministre chargé de la faune et des forêts de protection, représentants des pays donateurs en tant qu'observateurs).	Conventions internationales, la Déclaration de Yaoundé, accords et décisions gouvernementaux binationaux, politiques et lois nationales.
Provincial	Facilitation politique et administrative de la mise en application de la CTF, résolution des conflits de sa compétence, examen de l'exécution des projets et du plan de cogestion; examen de la mise en application de l'accord binational, approbation des plans opérationnels annuels et des rapports annuels.	Commission provinciale de CTF (Gouverneurs provinciaux, Ministres délégués chargés de la faune et/ou des forêts, un représentant des communautés locales, un représentant des ONG de conservation, un représentant du secteur privé, des représentants d'autres services public pertinents.	Décisions de la Conférence intergouvernementale binationale, décisions de la Commission provinciale de CTF, plans de développement provincial, documents de projets des donateurs, plans de cogestion du SGMM.
Sanctuaire	Application de accords binationaux, élaboration des plans d'aménagement, budgets et rapports annuels, préparation de projets d'accord binational, coordination de la mise en œuvre du plan de cogestion.	Comité technique SGMM (conservateurs et personnel d'encadrement technique et scientifique du SGMM, ONG partenaires, experts internationaux collaborant avec les équipes du SGM.	Décisions de plus haut niveau, document de projet des donateurs, plans de cogestion, règlement intérieur du SGMM, lois nationales régissant les forêts, la faune et les ressources halieutiques.

2.5 Aspects techniques et scientifiques

La conception technique du projet proposé prend en compte le manque de données écologiques et socioéconomiques requises pour les meilleures pratiques de planification de la gestion de la conservation. Il est accepté que, pour réussir, la coopération transfrontière doit reposer sur des bases techniques et organisationnelles solides. En effet, du fait que tout effort de coopération est déterminé par des contraintes, les parties intéressées doivent avoir un point de vue commun sur les différentes questions afin de pouvoir harmoniser leurs approche de gestion de la conservation. A cet effet, le projet contribuera à soutenir le processus de planification à partir de la base de données fiable développée à partir de l'information sûre fournie par les enquêtes et études effectuées par les spécialistes.

Etant donné qu'un sanctuaire nécessite des données sur les espèces et leurs habitats, le projet effectuera des inventaires de ressources, des études de caractérisation de la diversité biologique et le zonage. La géoréférence des données permettra un interface avec le SIG. Ce système sera installé au siège du projet et utilisé pour l'entrée des données spatiales et des observations de terrain, la recherche, l'analyse et l'affichage de ces données afin qu'elles puissent servir de base à la prise de décisions fiables sur les options de gestion.

Les consultants et le personnel du projet seront chargés de la préparation des outils de base de la planification de la gestion du SGMM. Le processus débutera par un inventaire de ressources multiples, une étude biologique, des études spéciales de planification de la gestion, ainsi qu'une enquête socioéconomique détaillée. Les données spatiales seront géoréférencées de façon précise et enregistrées sur des cartes thématiques couvrant la superficie entière du SGMM.

Des études des ressources socioéconomiques et culturelles seront également effectuées aux fins d'analyser le contexte socioéconomique des zones de protection. Ces études se pencheront, entre autres, sur les tendances des besoins sociaux, les pratiques d'utilisation des ressources naturelles, les pratiques d'utilisation des ressources naturelles, l'application de la loi, les bénéfices et les conflits potentiels, et la coopération. L'évaluation

des préoccupations de populations locales permettra de les prendre en considération dans la planification de la gestion. En outre, les communautés locales possèdent des connaissances traditionnelles qui sont essentielles à la conservation de la diversité biologique. Il importe d'évaluer le potentiel de ces connaissances afin de pouvoir les utiliser pour la gestion du sanctuaire.

2.6 Aspects économiques

La ZPFM est l'habitat traditionnel d'une diversité de groupes humains qui vivent principalement à l'extérieur de la réserve, tout en conservant une étroite relation avec elle. Parmi eux figurent le peuple sédentaire des Boulous, un sous-groupe du groupe ethnique de Fang, qui sont membres du groupe plus important des Bantu. Ceux-ci dépendent grandement de la forêt pour leur subsistance. D'autres populations de la région et également dépendantes de ses ressources naturelles sont les Zamane et les migrants d'autres groupes tels que les Ewondo, les Bassa, les Eton, les Bamikélésm et les Hausa. La population est organisée en villages situés le long des voies d'accès. Il n'existe pas de village permanent à l'intérieur de la ZPFM, mais seulement des camps saisonniers de chasseurs. Les activités agricoles constituent la principale source de revenu des populations locales et le Gabon avoisinant constitue le principal marché de la production agricole.

2.7 Aspects environnementaux

Ce projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement. Au contraire, il initiera un processus de CTF qui garantira la protection du parc contre les menaces frontalières de ses valeurs et de son intégrité. En outre, le projet contribuera à la sensibilisation du public à l'objectif de conservation. L'approche CTF contribuera à la préservation de la biodiversité à long terme et renforcera la sécurité de l'environnement des pays concernés.

2.8 Aspects sociaux

On trouve les mêmes groupes ethniques de chaque côté de la frontière Cameroun-Gabon. Ils possèdent les mêmes attitudes et les mêmes pratiques d'utilisation des ressources naturelles. Les Fang-Boulou sédentaires, les pygmées Binga nomades et d'autres groupes doivent la survie d'importants aspects de leur culture aux écosystèmes de la vaste écorégion qui comprend le Sanctuaire proposé de Mengamé-Minkébé. Il va sans dire qu'ils ont des liens de parenté et des liens culturels très solides. Ils se déplacent librement et sûrement de l'autre côté de la frontière pour leurs activités économiques et de subsistance. Si la coopération transfrontière pour la conservation de la biodiversité tient compte des liens culturels et de la diversité culturelle transfrontières, les activités conjuguées pourront être conçues de façon à étudier les connaissances traditionnelles et en utiliser les résultats pour l'utilisation durable des ressources naturelles. Cette forte dépendance de la forêt constitue un atout pour la conservation parce qu'il se peut que les communautés locales partagent le but de conservation de leurs ressources.

2.9 Risques

La réussite de ce projet en ce qui concerne l'objectif de développement dépendra de l'appui politique soutenu du Gouvernement gabonais. Il n'existe aucun risque que cet appui soit retiré. En effet, le processus qui a mené à la formulation de cette proposition de projet a évolué.

En ce qui concerne l'exécution du projet, des risques pourraient survenir si le Gouvernement camerounais ne nomme pas un personnel qualifié à l'Unité d'aménagement du sanctuaire et ne remplit pas ses autres engagements de cofinancement de ce projet. Le Directeur de projet devra avoir des compétences confirmées en matière de coordination multidisciplinaire des équipes aux fins de réaliser la synergie des donateurs et de maintenir de bonnes conditions de travail pour les équipes nationales et internationales.

Le succès de la mise en œuvre de ce projet dépendra également du niveau de participation de tous les autres intéressés, y compris les gouvernements provinciaux et locaux, les ONG, les communautés locales, etc.

3. Produits

3.1 Produits liés à l'Objectif spécifique 1

Produit 1.1 L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengamé est établie

Le classement de la zone par un acte de l'autorité compétente sera achevé avant la fin de l'an 2000. En tant que question présentant des possibilités de conflit, ce classement sera effectué avec la participation de représentants des communautés locales. L'installation d'un système d'information de capacité SIG est également comprise dans ce produit.

Produit 1.2 Les objectifs d'aménagement du SGMM sont connus des populations locales et autres intervenants

Les principaux partenaires des efforts de sensibilisation seront les municipalités des communautés locales, dont le rôle sera d'exprimer les points de vue des communautés sur la façon dont le Sanctuaire doit être géré afin de prendre en compte leurs intérêts en utilisant une approche de gestion participative, et de négocier au nom des membres de la communauté. La gestion participative est considérée comme étant la meilleure approche pour équilibrer les besoins humains et ceux de la conservation. Afin d'assurer le succès de la gestion participative, la Direction de la ZPFM abordera les questions relatives à la formation des fonctionnaires des municipalités en matière de gestion du Sanctuaire, tout en s'assurant que les connaissances traditionnelles locales pertinentes à la conservation seront utilisées de même que les connaissances scientifiques. Les initiatives locales de conservation, telles que l'exploitation des PFNL ou l'utilisation de meilleures techniques de pêche, seront appuyées par un fonds de roulement. En outre, la gestion du Sanctuaire abordera la question des dégâts causés aux cultures par les gorilles et comment prévenir ou réduire ces dégâts, ainsi que celle du développement d'activités qui pourraient bénéficier les communautés. Il importe également d'explorer de nouvelles possibilités de faire bénéficier les communautés locales de la valeur du Sanctuaire, en leur accordant une part des bénéfices de l'écotourisme et en développant des activités de remplacement.

Produit 1.3 Directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources élaborées

La Zone de protection forestière de Mengamé sera classée comme Sanctuaire à gorilles et gérée conjointement par la Direction du Sanctuaire et les communautés locales. Le concept de gestion conjuguée implique la nécessité d'intégrer la conservation et le développement, de reconnaître les droits d'accès des communautés locales et de rechercher leur participation active à la gestion de la conservation. La gestion participative permettra aux communautés de se rendre compte que l'aménagement de la ZPFM représente un moyen durable de protéger leurs intérêts. Le plan d'aménagement contiendra des objectifs stratégiques et à long terme, ainsi que des objectifs à moyen terme. L'une de ses priorités sera de garantir que le droit des communautés locales de bénéficier de l'aménagement de la ZPFM et de contribuer à sa gestion est reconnu. Il abordera en outre les questions de la conservation de la diversité biologique, du développement de l'écotourisme et de la coopération transfrontière.

3.2 Produits liés à l'Objectif spécifique 2

Produit 2.1 Structures de la coopération transfrontière établies

Il est important de signer un accord officiel de CTF et d'établir un cadre pour les activités transfrontières au niveau provincial et du sanctuaire. Il importe également de définir les méthodes d'organisation de la coopération aux différents niveaux, afin d'accorder une stabilité au processus. Les structures binationales devront permettre la promotion des échanges de vues et d'information entre les groupes d'experts (administration, recherche, ONG, etc.), de diffuser l'information à d'autres groupes intéressés et aux décideurs aux fins de créer des forums de discussion, de consolider la coopération en matière de contrôle des activités transfrontières illicites et d'organiser des activités conjuguées dans le domaine de la recherche, de la formation, de la planification de l'aménagement, etc.

Produit 2.2 Processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie initié

Des équipes binationales soumettront des propositions de discussions bilatérales dont le but sera d'analyser la situation transfrontière de base, d'identifier les acteurs transfrontières possibles à impliquer dans le projet et les alliances qui doivent être faites, et d'élaborer un programme de consultations binationales sur les actions à entreprendre dans l'immédiat, ainsi que les actions à moyen et à long terme. Les thèmes principaux du programme comprendront: la participation des communautés locale et autres intervenants, l'harmonisation de la législation de la conservation, les mesures conjointes de lutte contre le braconnage, la recherche scientifique, le

contrôle de l'utilisation des ressources, le suivi écologique, l'échange d'information, le développement de l'écotourisme, le renforcement des capacités et le financement soutenu de la conservation.

Produit 2.3 Réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche

La chasse représente un moyen important de subsistance ainsi qu'une activité productrice de revenus pour toutes les populations locales. Les pressions exercées par la chasse sur des espèces telles que le gorille sont très élevées en raison de leur grande valeur commerciale et des activités de réseaux extérieurs puissants qui utilisent des chasseurs locaux. Outre les chasseurs locaux, les acteurs du réseau de braconnage et de pêche illégale comprennent les braconniers professionnels, les pêcheurs et les agents des administrations publiques. En revanche, les populations locales chassent pour leur subsistance et leur activité fait partie de leur mode de vie traditionnel dans la forêt. Cependant, la chasse cause des ravages importants en visant tous les animaux, qu'ils appartiennent ou non à une espèce protégée. Les braconniers professionnels sont originaires du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Cameroun et sont très actifs le long de la Rivière Kom. Ils chassent pour le marché gabonais et les agglomérations urbaines camerounaises. Il est difficile de les contrôler dans l'absence d'une coopération transfrontière. Les agents des services public qui y participent sont impliqués dans le réseau des administrations locales de Mvangane et d'Oveng, jusqu'au niveau départemental et national (Yaoundé).

Produit 2.4 Plan d'aménagement conjoint de la ZPFM élaboré

L'aménagement ne peut pas être appliqué à toutes les espèces d'une zone de protection. Il est nécessaire d'élaborer des plans d'aménagement pour quelques espèces considérées comme importantes ou bien parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles sont sous la pression des prélèvements. Ce produit comprend également l'élaboration de cartes (zones écologiques, utilisation des ressources et occupation des terres, valeurs écologiques, menaces, zones transitoires).

4. Activités

4.1 Activités de l'Objectif spécifique 1

Produit 1.1 L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengamé est établie

- Activité 1.1.1 Mise en place du Sanctuaire et du personnel de projet OIBT
- Activité 1.1.2 Construction du bureau du Centre de conservation avec herbier (160M²) à Djoum
- Activité 1.1.3 Installation d'un système SIG dans le bureau de conservation
- Activité 1.1.4 Construction de 4 postes de terrain (à Anvom, Nkoleyen, Akuabas, Oveng)

Produit 1.2 Les objectifs d'aménagement du SGMM sont connus des populations locales et autres intervenants

- Activité 1.2.1 Conception d'un programme de sensibilisation du public et des communautés locales
- Activité 1.2.2 Organisation de séminaires de sensibilisation des autorités intéressées et des ateliers de formation des intervenants (populations locales, responsables militaires, judiciaires et administratifs, opérateurs économiques)
- Activité 1.2.3 Effectuer des recherches sur les initiatives économiques des populations locales

Produit 1.3 Directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources élaborées

- Activité 1.3.1 Elaborer des directives pour l'exploitation du bois d'œuvre dans les zones transitoires d'utilisation des ressources adjacentes à la ZPFM
- Activité 1.3.2 Elaborer des directives pour la gestion participative des zones tampon de la ZPFM

4.2 Activités de l'Objectif spécifique 2

Produit 2.1 Structures de la coopération transfrontière établies

- Activité 2.1.1 Organisation d'une réunion pour la proposition de structures de CTF et leur rôle
- Activité 2.1.2 Organisation d'une réunion de consultation Cameroun/Gabon de haut niveau afin de fournir l'orientation générale de la coopération transfrontière relative au SGMM
- Activité 2.1.3 Organisation de deux réunions annuelles des Commissions provinciales sur la coopération transfrontière (une au Cameroun, une au Gabon)
- Activité 2.1.4 Organisation de trois réunions annuelles de chaque équipe technique

Produit 2.2 Processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie initié

- Activité 2.2.1 Proposition de stratégie de CTF Cameroun/Gabon pour l'aménagement du SGMM
- Activité 2.2.2 Organisation d'ateliers nationaux de validation de la stratégie de CTF Cameroun/Gabon

Produit 2.3 Réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche

- Activité 2.3.1 Construction de trois postes de terrain binationaux le long de la frontière Cameroun/Gabon (1 à Aboulou et 2 le long de la Rivière Ayina)
- Activité 2.3.2 Formation de 30 écogardes (15 pour la ZPFM et 15 pour le SGMM)

Produit 2.4 Plan d'aménagement conjoint de la ZPFM élaboré

- Activité 2.4.1 Conduite d'un inventaire multi-ressources dans le Sanctuaire à gorilles de Mengamé-Minkébé
- Activité 2.4.2 Conduite d'études spéciales de planification d'aménagement pour: le gorille et l'éléphant, les ressources halieutiques, les produits forestiers non ligneux, le développement de l'écotourisme
- Activité 2.4.3 Réalisation d'une étude socioéconomique détaillée.
- Activité 2.4.4 Elaboration d'un plan d'aménagement du SGMM et de 2 propositions de projet à soumettre à l'OIBT (pour la Zone de protection forestière de Mengamé, Phase 2 et pour le Sanctuaire à gorilles de Minkébé, Phase 1)
- Activité 2.4.5 Organisation d'un atelier binational de validation du plan d'aménagement

5. Fiches du cadre logique

ELEMENTS DU PROJET	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES IMPORTANTES
<p>Objectif de développement: Contribuer à la protection des gorilles et de leurs habitats à l'intérieur de la ZPFM.</p>	<p>Fin de la destruction de l'habitat d'ici la fin de l'an 2000. Abattage des gorilles arrêté d'ici 2003 et des activités générales de braconnage contrôlées d'ici 2005</p>	<p>Cartes du Sanctuaire; Rapports de conservation du Sanctuaire; Rapports de suivi de la conservation.</p>	<p>Volonté politique des 2 pays soutient appuie la coopération transfrontière pour la conservation de la biodiversité.</p>
<p>Objectif spécifique 1: Mise en place d'un processus de gestion participative de la ZPFM afin d'assurer sa protection.</p>	<p>Communautés locales sensibilisées aux objectifs du sanctuaire, et la plupart des villages appliquent les directives fournies par la Direction du Sanctuaire.</p>	<p>Rapports de projet, rapports de terrain sur l'abattage des gorilles et la destruction de l'habitat par les villageois.</p>	<p>Le personnel du Sanctuaire comprend l'approche de gestion participative et utilise ses outils; Existence d'un soutien sérieux de la part des administrations provinciales et locales.</p>
<p>Objectif spécifique 2: Initier un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune du SGMGM.</p>	<p>Accord binational officiel sur la CTF; Structures de coopérations sont établies et opérationnelles; Budgets homologues alloués.</p>	<p>Accord binational; Procès-verbaux des réunions des différentes structures de coopération; Vérification des ressources homologues fournies par le projet.</p>	<p>Volonté politique des 2 pays appuie la coopération transfrontière pour la conservation de la biodiversité; Le MINEF fournit les conseils requis; Existence d'un soutien sérieux de la part des administrations provinciales et locales.</p>
<p>Produit 1.1 L'infrastructure de gestion Sanctuaire de Mengamé est établie</p>	<p>Toutes les infrastructures utilisées avant la fin du 9^{ème} mois de l'exécution du projet,</p>	<p>Vérification physique; Rapports d'avancement; Comptes du projet</p>	<p>Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs.</p>
<p>Produit 1.1 L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengamé est établie</p>	<p>Tous les représentants des populations locales et des principaux intervenants ont été informés des objectifs du SGMGM par le biais de réunions organisées.</p>	<p>Rapports d'avancement; Procès-verbaux des réunions; Enquête sur les villages.</p>	<p>Les représentants des communautés locales et les parties intéressées souhaitent participer et transfèrent le message à leur base.</p>
<p>Produit 1.3 Directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources élaborées</p>	<p>Directives; Rapport des ateliers de validation; Instruction ministérielle de mise en œuvre.</p>	<p>Rapport d'avancement; Rapports des consultants; Directives</p>	<p>Volonté politique de mise en application des directives.</p>
<p>Produit 2.1 Structures de la coopération transfrontière établies</p>	<p>Structures établies et leur rôle défini avant la fin du 4^{ème} mois de l'exécution du projet.</p>	<p>Procès-verbal de la réunion binationale de haut niveau</p>	<p>Volonté politique binationale</p>
<p>Produit 2.2 Processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie initié</p>	<p>Création d'une équipe de travail binationale durant le 1^{er} mois de l'exécution du projet.</p>	<p>Rapport d'avancement du projet</p>	<p>Aucune hypothèse particulière</p>
<p>Produit 2.3 Réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche</p>	<p>Les patrouilles mixtes sont efficaces avant le 9^{ème} mois de l'exécution du projet; La formation des écogardes débute le 6^{ème} mois de l'exécution du projet au plus tard.</p>	<p>Rapport d'avancement du projet</p>	<p>Coopération du centre de formation assurée</p>

<p>Produit 2.4 Plan d'aménagement conjoint de la ZPFM élaboré</p>	<p>Les gouvernements du Cameroun et du Gabon approuvent le Plan d'aménagement SGMM avant le 24^{ème} mois de l'exécution du projet.</p>	<p>Plan d'aménagement approuvé par les deux pays.</p>	<p>Volonté politique de CTF demeure solide</p>
<p>ACTIVITES</p>			
<p>Activité 1.1.1 Mise en place du Sanctuaire et du personnel de projet OIBT</p>	<p>23 hm CT - \$6 500/hm 75 jours IJ pour DP - \$50/jour 70 jours IJ pour CT - \$150/jour 8 billets d'avion - \$400/billet 3 billets d'avion - \$1000/billet 160m² bureaux - \$65/m² 1 véhicule - \$30 000; 24 mois de frais d'utilisation du véhicule - \$500/mois 4 ordinateurs - \$2 500/unité 1 photocopieuse - \$5 000 2 radios - \$4 000/radio</p>	<p>Rapports d'avancement du projet</p>	<p>MINEF fournit un personnel qualifié</p>
<p>Activité 1.1.2 Construction du bureau du Centre de conservation avec herbier (160M²) à Djoum</p>	<p>1 hm consultant local - \$ 3 000/hm 1 ordinateur - \$3 000 1 traceur - \$1 000 2 GPS - \$2 000/unité Matériel divers - \$2 000</p>	<p>Contrats de service Dossiers de comptabilité</p>	<p>Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs.</p>
<p>Activité 1.1.3 Installation d'un système SIG dans le bureau de conservation</p>	<p>4 postes de patrouille de terrain - \$2.500/poste 4 radios - \$ 2.500 chacune</p>	<p>Contrats et dossiers de comptabilité</p>	<p>Aucune hypothèse particulière</p>
<p>Activité 1.1.4 Construction de 4 postes de terrain (à Anyom, Nkoleyen, Akuabas, Oveng)</p>	<p></p>	<p>Contrats et dossiers de comptabilité</p>	<p>Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs.</p>
<p>Produit 1.2</p>			
<p>Activité 1.2.1 Conception d'un programme de sensibilisation du public et des communautés locales</p>	<p>1 hm Consultant local - \$3.000</p>	<p>Rapport du consultant</p>	<p>Aucune hypothèse particulière</p>
<p>Activité 1.2.2 Organisation de séminaires de sensibilisation...</p>	<p>5x3 jours sessions; 20 participants - \$1.850/session</p>	<p>Rapports des séminaires Rapports d'avancement du projet</p>	<p>Aucune hypothèse particulière</p>
<p>Activité 1.2.3 Effectuer des recherches sur les initiatives économiques des populations locales</p>	<p>Fonds de roulement pour l'initiative locale - \$10.000</p>	<p>Micro-projets des populations locales Dossiers de comptabilité Contrôle de terrain</p>	<p>Personnel du projet capable d'utiliser ces outils de développement</p>
<p>Produit 1.3</p>			
<p>Activité 1.3.1 Elaborer des directives pour l'exploitation du bois d'œuvre dans les zones transitoires d'utilisation des ressources adjacentes à la ZPFM</p>	<p>0,75 hm Consultant international - \$10.000/hm 1 hm Consultant national - \$3.000</p>	<p>Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité</p>	<p>MINEF fournit des conseils aux consultants</p>
<p>Activité 1.3.2 Elaborer des directives pour la gestion participative des zones tampon de la ZPFM</p>	<p>0,75 hm Consultant international - \$10.000/hm 1 hm Consultant national - \$3.000</p>	<p>Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité</p>	<p>MINEF fournit des conseils aux consultants</p>

<p>Produit 2.1</p>			
<p>Activité 2.1.1 Organisation d'une réunion pour la proposition de structures de CTF et leur rôle</p>	<p>2x4 jours réunions, 8 participants/pays - \$10.000/réunion</p>	<p>Procès-verbaux des réunions Description des structures et de leur rôle Rapport d'avancement du projet</p>	<p>MINEF prend l'initiative opportune de convoquer une réunion</p>
<p>Activité 2.1.2 Organisation d'une réunion de consultation Cameroun/Gabon de haut niveau ...</p>	<p>2x2 jours réunions, 10 participants/pays - \$6.250/réunion</p>	<p>Accord de CTF entre le Cameroun et le Gabon signé</p>	<p>MINEF prend l'initiative opportune de convoquer une consultation</p>
<p>Activité 2.1.3 Organisation de deux réunions annuelles des Commissions provinciales...</p>	<p>6x2 jours réunions, 9 participants/pays - \$6.250/réunion</p>	<p>Procès verbaux des réunions Rapports d'avancement du projet</p>	<p>MINEF fournit des conseils et un appui pour les réunions</p>
<p>Activité 2.1.4 Organisation de trois réunions annuelles de chaque équipe technique</p>	<p>6x3 jours réunions, 10 participants/pays - \$1.000/pays</p>	<p>Procès verbaux des réunions Rapports d'avancement du projet</p>	<p>MINEF fournit des conseils et un appui pour les réunions</p>
<p>Produit 2.2</p>			
<p>Activité 2.2.1 Proposition de stratégie de CTF Cameroun/Gabon pour l'aménagement du SGMM</p>	<p>1x4 jours réunions, 4 participants/pays - \$2.500/pays</p>	<p>Procès verbaux des réunions Stratégie de CTF</p>	<p>MINEF fournit des conseils pour l'élaboration de la stratégie</p>
<p>Activité 2.2.2 Organisation d'ateliers nationaux de validation de la stratégie de CTF Cameroun/Gabon</p>	<p>1 jour séminaire/pays, 30 participants/séminaire - \$1.000/pays</p>	<p>Rapports de l'atelier Rapports d'avancement du projet</p>	<p>Aucune hypothèse particulière</p>
<p>Produit 2.3</p>			
<p>Activité 2.3.1 Construction de trois postes de terrain binationaux le long de la frontière Cameroun/Gabon...</p>	<p>2 postes de patrouille de terrain - \$2.500/poste 1 bateau - \$4.000 2 radios - \$2.500/radio 18 mois frais d'exploitation bateau - \$300/mois</p>	<p>Contrats de construction Dossiers de comptabilité Vérification de terrain</p>	<p>Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs</p>
<p>Activité 2.3.2 Formation de 30 écogardes (15 pour la ZPFM et 15 pour le SGMM)</p>	<p>2x3 jours sessions de formation des écogardes, 15 gardes/session - \$165/garde/mois</p>	<p>Rapports de formation Dossiers de comptabilité</p>	<p>Collaboration du Centre de formation obtenue</p>
<p>Produit 2.4</p>			
<p>Activité 2.4.1 Conduite d'un inventaire multi-ressources dans le Sanctuaire à gorilles de Mengamé-Minkébé</p>	<p>260.000 ha à échantillonnage de 2% - \$0,75/ha 2 hm Expert international - \$10.000/hm 3 hm Expert national - \$3.000/hm</p>	<p>Rapports d'inventaires Cartes Dossiers de comptabilité</p>	<p>Direction ministérielle binationale fournie aux fins d'assurer une bonne coopération Cameroun/Gabon pour l'exécution de l'inventaire SGMM</p>
<p>Activité 2.4.2 Conduite d'études spéciales de planification d'aménagement pour: le gorille et l'éléphant, les ressources halieutiques, les produits forestiers non ligneux, le développement de</p>	<p>1 hm Primatologue, 1 hm Spécialiste des éléphants, 1 hm Spécialiste des ressources halieutiques 1,5 hm Planification de l'écotourisme,</p>	<p>Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité</p>	<p>Personnel du projet en mesure de fournir une bonne coordination des consultations.</p>

l'écotourisme	2 hm x 2 Expertise binationale en gestion des PFNL - \$10.000/hm Expert international et \$3.000/hm Expert national 1,5 hm x 2 Experts binationaux - \$3.000/hm	Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité	Personnel du projet en mesure de fournir une bonne coordination des consultations.
Activité 2.4.3 Réalisation d'une étude socioéconomique détaillée.	Fournitures diverses d'équipement - \$1.000	Plan d'aménagement et documents du projet	Personnel du projet en mesure d'élaborer le plan d'aménagement et les propositions de projet.
Activité 2.4.4 Elaboration d'un plan d'aménagement du SCMM et de 2 propositions de projet...	1 jour séminaire/pays, 30 participants/pays - \$1.000/pays	Rapport de l'atelier	Achèvement opportun de l'élaboration du plan d'aménagement.
Activité 2.4.5 Organisation d'un atelier binational de validation du plan d'aménagement			

7. BUDGET

7.1 Budget du projet de l'OIBT par activité

La contribution de l'OIBT indiquée au tableau ci-dessous couvrira les coûts de l'expertise (nationale et internationale) et des importations de matériel. Le Gouvernement du Cameroun se chargera de tous les autres coûts: expertise institutionnelle, collaboration inter-institutionnelle, personnel national, logement, entretien des véhicules et équipements etc. La base et la justification du calcul budgétaire sont fournies par le coût unitaire des activités dans la colonne 'indicateurs' du cadre logique.

RUBRIQUES BUDGETAIRES, \$US									
Produits/Activités	Personnel du projet	Sous-traitance	Déplacements en mission	Immobilisations	Consumables	Divers (60)	Année	TOTAL \$US	
Produit 1.1 L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengamé est établie									
Activité 1.1.1	138 000		20 450				Y1, Y2	158 450	
Activité 1.1.2		10 400		44 500	12 000		Y1, Y2	66 900	
Activité 1.1.3		3 000		10 000			Y1	13 000	
Activité 1.1.4		10 000		10 000			Y1	20 000	
Sous-total	138 000	23 400	24 450	64 500	12 000			258 350	
Produit 1.2 Les objectifs d'aménagement du SGMM sont connus des populations locales et autres intervenants									
Activité 1.2.1		3 000					Y1	3 000	
Activité 1.2.2						9 250	Y1, Y2	9 250	
Activité 1.2.3						10 000	Y2	10 000	
Sous-total		3 000				19 250		222 250	
Produit 1.3 Directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources élaborées									
Activité 1.3.1		10 500					Y2	10 500	
Activité 1.3.2		10 500					Y1	10 500	
Sous-total		21 000						21 000	
Produit 2.1 Structures de la coopération transfrontière établies et opérationnelles									
Activité 2.1.1						20 000	Y1	20 000	
Activité 2.1.2						6 250	Y1	6 250	
Activité 2.1.3						15 120	Y1, Y2	15 120	
Activité 2.1.4						6 000	Y1, Y2	6 000	
Sous-total						47 370		47 370	
Produit 2.2 Processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie initié									
Activité 2.2.1						2 500	Y1	2 500	
Activité 2.2.2						2 000	Y2	2 000	
Sous-total						4 500		4 500	
Produit 2.3 Interdiction des activités illicites dans le Sanctuaire et réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche									
Activité 2.3.1		5 000		9 000	5 400		Y1, Y2	19 400	
Activité 2.3.2						29 700	Y1, Y2	29 700	
Sous-total		5 000		9 000	5 400	29 700		49 100	
Produit 2.4 Plan d'aménagement conjoint de la ZPFM élaboré									

Activité 2.4.1									Y1, Y2	224 000
Activité 2.4.2									Y1, Y2	57 200
Activité 2.4.3									Y2	9 000
Activité 2.4.4							1 000		Y2	1 000
Activité 2.4.5								2 000	Y2	2 000
Sous-total							1 000	2 000		295 000
TOTAL		138 000		20 450		73 500	18 400	102 820		695 570

7.2 Budget du projet par année et par source – Contribution du Gouvernement du Cameroun

Le tableau ci-dessous indique les rubriques budgétaires qui seront à la charge du Gouvernement camerounais.

RUBRIQUE BUDGETAIRE		ANNEE, \$US		TOTAL
		Année 1	Année 2	
10	Personnel du projet			
	11. Salaires des expert nationaux			
	Directeur du projet	6 000	6 000	12 000
	Socioéconomiste	5 400	5 400	10 800
	Biologiste de conservation	5 400	5 400	10 800
	Technicien SIG	4 800	4 800	9 600
	Administrateur/comptable	4 800	4 800	9 600
	Secrétaire	3 000	3 000	6 000
	15 Ecogardes	30 600	30 600	61 200
	1 Chauffeur	1 800	1 800	3 600
	1 Gardien	1 200	1 200	2 400
	19. Total rubrique	63 000	63 000	126 000
40	Immobilisations			
	41.1 véhicule	30 000		30 000
	49. Total rubrique	30 000		30 000
50	Consommables			
	51. Frais d'exploitation de 2 véhicules	6 000	6 000	12 000
	52. Fournitures de bureau, copies, impression, \$US 150/mois	1 800	1 800	3 600
	59. Total rubrique	7 800	7 800	15 600
	Sous-total	100 800	70 800	171 600
70	Frais de l'Agence d'exécution			
	79. Total rubrique (15% du sous-total)	15 120	10 620	25 740
99	TOTAL GLOBAL	115 920	81 420	197 340

7.3 Budget du projet par année – OIBT

RUBRIQUE BUDGETAIRE		ANNEE, \$US		TOTAL \$US
		Année 1	Année 2	
10	Personnel du projet			
	12. Conseiller technique	66 000	72 000	138 000
	19. Total rubrique	66 000	72 000	138 000
20	Sous-traitance			
	21. Construction de l'infrastructure			
	21.1 Construction des bureaux et herbier	10 400		10 400
	21.2 Installation du système SIG	3 000		3 000
	21.3 Construction des 4 postes de terrain	10 000		10 000
	22 Consultation, sensibilisation des communautés	3 000		3 000
	22 Consultations, élaboration de directives	10 500	10 500	21 000
	23 Construction d'une infrastructure binationale	6 000		6 000
	24 Inventaire des ressources	112 000	112 000	224 000
	25 Consultations pour les études spécialisées			
	25.1 Primatologue	15 000		15 000
	25.2 Spécialiste en aménagement des éléphants	10 000		10 000
	25.3 Spécialistes en ressources halieutiques	10 000		10 000
	25.4 Spécialiste du développement écotouristique		15 000	15 000
	25.5 Spécialistes en développement des PFNL		6 000	6 000
	25.6 Socioéconomistes binationaux		9 000	9 000
	29. Total rubrique	189 900	152 500	342 400
30	Déplacements en mission			
	31. Indemnités journalières			
	31.1 Directeur de projet, 75 jours	1 875	1 875	3 750
	31.2 Conseiller technique, 70 jours	5 250	5 250	10 500
	32. Frais de transport par avion			
	32.1 8 billets sous-régionaux	1 600	1 600	3 200
	32.2 3 billets internationaux	1 500	1 500	3 000
	39. Total rubrique	10 225	10 225	20 450
40	Immobilisations			
	41.1 Véhicule	30 000		30 000
	42.4 Ordinateurs de bureau	8 000		8 000
	43.1 Photocopieuse	1 500		1 500
	44. 8 radios	20 000		20 000
	45. Matériel SIG, 1 ordinateur, 1 traceur, 2 GPS matériel divers	10 000		10 000
	46. 1 bateau de patrouille	4 000		4 000
	49. Total rubrique	73 500		73 500
50	Consommables			
	51. Frais d'exploitation de véhicule	6 000	6 000	12 000
	52. Frais d'exploitation du bateau de patrouille (carburant, etc.)	1 800	3 600	5 400
	52. Fournitures pour l'élaboration du plan d'aménagement		1 000	1 000
	59. Total rubrique	7 800	10 600	18 400
60	Divers			
	61 Séminaires de sensibilisation	9 250		9 250
	62 Fonds de roulement pour initiatives locales		10 000	10 000
	63 Réunion pour proposition de CTF	20 000		20 000
	64. Travaux relatifs aux structures de la CTF			
	64.1 Travaux de l'équipe spéciale chargée de l'élaboration d'une proposition de stratégie de CTF	2 500		2 500
	64.2 Consultation de haut niveau Cameroun/Gabon	6 250		6 250
	64.3 Réunions annuelles des commissions provinciales	7 560	7 560	15 120
	64.4 Réunions des équipes techniques	3 000	3 000	6 000
	65 Ateliers nationaux de validation de la stratégie CTF		2 000	2 000
	66 Formation des écogardes	14 850	14 850	29 700

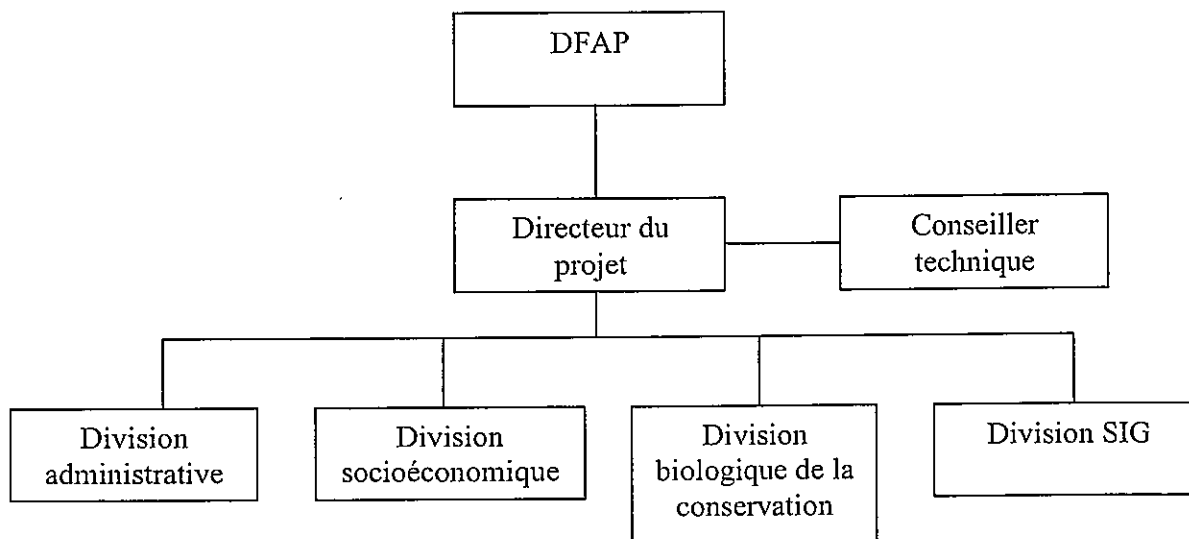
	66 Ateliers nationaux de validation de plan d'aménagement		2 000	2 000
	69. Total rubrique	63 410	39 410	102 820
80	Frais OIBT de suivi, évaluation et administration			
	81 Frais de suivi	10 000	10 000	20 000
	82 Frais d'évaluation		15 000	15 000
	Sous-total	420 835	309 735	730 570
	83 Frais administratifs (5,5% du sous-total 1)	20 000	20 181	40 181
	89 Total rubrique	30 000	45 181	75 181
99	TOTAL GLOBAL	440 835	329 916	770 751

PARTIE III: DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

1. Structure de gestion

La DFAP et le WWF seront responsables de l'exécution du projet. Le MINEF nommera un Conservateur de la Zone de protection forestière de Mengamé (Ingénieur des forêts titulaire d'une maîtrise de sciences ou d'un diplôme équivalent ou supérieur, dans le domaine de la foresterie ou de la conservation) au poste de Directeur du projet OIBT, qui sera chargé de la gestion quotidienne du projet.

Organigramme de la structure de gestion du projet



Le Conservateur du sanctuaire et Directeur du projet OIBT sera assisté par le personnel suivant:

- 1 Biologiste de conservation
- 1 Socioéconomiste
- 1 Administrateur/comptable
- 1 Secrétaire
- 15 Ecogardes
- 1 Chauffeur

Le Conseiller technique, qui sera fourni par l'agence internationale d'exécution conjointe aura une expérience professionnelle ainsi qu'une maîtrise de sciences ou un doctorat dans un domaine lié à la conservation. Ce conseiller assistera l'équipe du projet à l'exécution et à la coordination des activités prévues. Ses responsabilités spécifiques seront les suivantes:

- Organiser et coordonner le recrutement de consultants;
- Assister le Directeur du projet à l'organisation des réunions du Comité directeur et autres réunions du projet;
- Coordonner l'élaboration d'un plan d'aménagement des espèces spéciales;
- Conseiller et assister l'équipe du projet à la sensibilisation du public aux buts et aux stratégies de conservation du SGMM;
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera assignée par le Directeur du projet et par la direction du cycle des projets de l'OIBT.

Le MINEF nommera également un responsable du projet au sein de la DFAP, ainsi que les membres du Comité directeur du projet (CD), qui sera composé également de représentants des agences gouvernementales,

administrations provinciales, communautés locale, OIBT, donateurs du projet, ONG internationales et locales de conservation pertinents, comme suit:

- Directeur de la faune et des aires de conservation, Président;
- Directeur des forêts, MINEF;
- 2 représentants du Ministère des eaux et forêts du Gabon
- Délégué forestier du MINEF provincial;
- 2 représentants des communautés locales;
- Représentant de l'OIBT;
- Représentants des donateurs;
- 1 représentant des ONG internationales de la conservation.

Le CD se réunira une fois par an, la première réunion ayant lieu avant le troisième mois de l'exécution du projet au plus tard, aux fins d'approuver le plan des travaux et les termes de référence des consultants pour toutes les études et enquêtes.

Un Conseil consultatif des communautés locales sera créé afin d'encourager la participation des populations locales aux consultations concernant la mise en œuvre du projet et de renforcer le processus de gestion participative.

2. Suivi, rapports et évaluation

Au cours des premières 8 semaines de l'exécution du projet, le Directeur du projet élaborera un rapport initial pour la première réunion du CD, du MINEF et de l'OIBT. Ce rapport sera accompagné d'une proposition détaillée de plan des travaux pour les premiers 12 mois du projet. L'Agence d'exécution soumettra tous les six mois des rapports d'avancement au Secrétariat de l'OIBT, conformément au "Manuel de l'OIBT pour le suivi, l'examen et l'évaluation des projets". Ces rapports d'avancement seront présentés en septembre 2001 et en mars et septembre 2002. Des rapports techniques seront également élaborés par les consultants et diffusés de la même manière. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée au cours de 2001 et fournira des recommandations pour l'élaboration d'un plan de travail pour la Phase II du projet, ainsi que pour la Phase I du projet gabonais de Sanctuaire à gorilles de Minkébé. Le rapport final du projet sera transmis à l'OIBT au plus tard dans les trois mois qui suivront l'achèvement du projet. La première mission de l'OIBT aura lieu en décembre 2001, la deuxième en septembre 2002. Le Gouvernement camerounais réalisera également des missions de suivi conformément à son propre règlement.

3. Fonctionnement et entretien futurs

La Phase II du projet débutera à l'achèvement de sa Phase I et représentera la mise en œuvre du premier Plan de travail (2003-2008), et la première phase du projet gabonais.

PARTIE IV: CADRE DES BOIS TROPICAUX

1. Conformité aux objectifs de l'AIBT de 1994

Ce projet est conforme aux objectifs suivants, énoncés à l'article 1^{er} de l'AIBT de 1994:

- c) Contribuer au développement durable;
- f) Promouvoir et appuyer la recherche-développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois, ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre;
- l) Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'œuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux.

Le projet proposé est conforme à l'un des critères d'allocation des ressources du Fonds pour le partenariat de Bali défini au paragraphe 4 de l'article 21 de l'AIBT:

- 4. Pour l'affectation des ressources du Fonds, le Conseil tient compte:
 - b) Des besoins des membres qui possèdent d'importantes superficies forestières et qui se dotent de programmes de conservation des forêts productrices de bois d'œuvre.

2. Conformité au Plan d'action de l'OIBT

En tant que membre de l'OIBT, le Cameroun s'est engagé à réaliser l'aménagement durable de ses ressources forestières naturelles, c'est à dire à réaliser l'Objectif An 2000 de l'OIBT. Sa proposition de projet concernant le SGMM est conforme aux actions prioritaires définies au titre du But 1 de Comité du reboisement et de la gestion forestière énoncé dans le Plan d'action OIBT de Libreville intitulé: "Soutien aux activités destinées à garantir la base de ressources des bois tropicaux":

- 1) **Action 3:** Appuyer la mise en place de réseaux d'échange d'informations sur les zones protégées en collaboration et en coopération avec les organisations internationales appropriées.

et les aspects suivants de:

- 2) **Action 7:** Encourager et aider les Membres, autant que de besoin à:
 - Développer, adopter et appliquer des politiques forestières et des lois-cadres pour garantir la base de ressources forestières;
 - Etablir et garantir les massifs (par ex. le domaine forestier permanent) appelé à rester sous couvert forestier sur le long terme, notamment en "classant une proportion suffisante de zones de protection intégrale à des fins de conservation (y compris la conservation des espèces arborescentes, la conservation de la biodiversité, et la protection des bassins versants)".

Ce projet est également conforme au principe 7 des Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles:

- Les diverses catégories de terres à maintenir sous couvert forestier permanent sont les suivantes: les terres à protéger; les terres affectées à des réserves naturelles; les terres de production de bois et d'autres produits forestiers; les terres qui visent à réaliser plusieurs de ces objectifs.

L'annexe 1 de ces directives décrit les catégories de terres forestières, y compris les "Forêts mises en réserve pour la conservation d'espèces végétales et animales et d'écosystèmes".

En outre, du fait qu'elle contribue à la stratégie de conservation de la biodiversité par la création d'importantes zones de conservation intégrale, cette proposition de projet est conforme aux Directives de l'OIBT pour la conservation de la diversité biologique des forêts tropicales de production. En effet, elle s'inscrit pleinement

dans les zones de protection telles qu'elles sont définies à l'annexe de ces directives sous le titre "Catégories et objectifs d'aménagement des aires de protection". Dans cette annexe, ce projet correspond à la catégorie IUCN IV (sanctuaire de vie sauvage) d'une zone dont l'objectif est de garantir les conditions naturelles nécessaires à la protection nationale d'espèces, de groupes d'espèces et de communautés biotiques particulières (...) lorsque celles-ci nécessitent une manipulation humaine spécifique pour assurer leur pérennité.

DOCUMENTS CONSULTÉS

COMITE FRANÇAIS POUR L'IUCN, 1998. Les aires protégées d'Afrique Francophone. ACCT, Editions Jean-Pierre de Monza.

FISHER, R.J. 1995. Collaborative Management of Forests for Conservation and Development. Document of IUCN – The World Conservation Union.

GASANA J.K. AND PADMO WIYOSO (2000) "Identification of an ITTO Project 'Management of Kayan Mentarang National Park to promote transboundary conservation along the border between Indonesia and Malaysian states of Sabah and Sarawak'", MOF Indonesia/ITTO.

GASANA J.K & P. PATHRANARAKUL (1999) "Identification of an ITTO project 'Technical assistance to initiate a management planning process for a protected forest area and promote transboundary cooperation between Thailand and neighbouring countries'", ITTO/RFD Thailand.

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (1992) 'Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles'

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (1993) 'Directives de l'OIBT pour la conservation de la diversité biologique des forêts tropicales de production'.

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (1998) ' Plan d'action OIBT de Libreville', Série OIBT: Politique forestière No 8.

IUCN – THE WORLD CONSERVATION UNION, 1998. The Congo Basin. Le Bassin du Congo. The Netherlands Committee for IUCN.

IUCN – THE WORLD CONSERVATION UNION, 1998. Protected areas management effectiveness assessment for Central Africa. A development report.

MINISTRY OF THE ENVIRONMENT AND FORESTRY, 1995. Forest Policy Document. National Forestry Action Program of Cameroon.

MOUNCHAROU, G. et al. 1999. Vers une gestion conjointe du massif forestier transfrontalier Cameroun-Congo-Gabon. Rapport technique, Mission conjointe Cameroun-Gabon, Province du Sud Cameroun du 26 juillet au 5 août 1999.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM) 1999. Initiative de conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Gabon-Congo-Cameroun.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, 1995. Décret No 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS, 1995. La politique forestière au Cameroun.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, 1996. Loi No 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, 1996. Décret No 96/237/PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des fonds spéciaux prévus par la loi No 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS, 1994. Loi No 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

SAILID, 1999. La forêt qui cache l'homme. Dans l'entrelacs des lianes du sud-ouest du Cameroun.

SBMCG – Soft Business Management Consulting Group, 2000. Etude socio-économique dans la zone du projet "Sanctuaire à gorilles" de Mengamé. République du Cameroun, Ministère de l'environnement et des forêts, Direction de la faune et des aires protégées, Cellule des études et de la planification..

WORLD WIDE FUND FOR NATURE, 1999. The Yaoundé Forest Summit: making a difference.

WORLD WIDE FUND FOR NATURE, 1999. Strategic Plan. Central African Sub-region, WWF. Cameroon Program Office, 1999 to 2004.

WWF, 1999. Idées préliminaires sur l'aménagement de la Réserve de Minkébé. Libreville, Gabon.

ANNEXE A – PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION

1. Expertise de l'Agence d'exécution
2. Infrastructure de l'Agence d'exécution
3. Budget
4. Personnel

Nombre d'experts titulaires d'un troisième cycle universitaire

Nombre d'experts titulaires de diplômes de deuxième cycle universitaire

Nombre de techniciens de niveau intermédiaire

L'effectif du personnel administratif

L'effectif du personnel des domaines connexes à la foresterie:

PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION

Expertise de l'Agence d'exécution

Conformément au Décret No 98/345 du 21 décembre 1998, la Direction de la faune et des aires protégées (DFAP) est l'une des cinq directions techniques de l'Administration Centrale du Ministère de l'environnement et des forêts.

La DFAP bénéficie d'une assistance financière de la part du Gouvernement camerounais pour son fonds opérationnel.

Buts:

Sous la tutelle d'un Directeur, la DFAP aura les responsabilités suivantes:

- Réalisation d'études technique et socioéconomiques dans le domaine de la faune et des aires protégées;
- Formulation et mise en œuvre d'une politique nationale de la faune;
- Planification et création d'aires protégées;
- Classement et inventaire du développement, de la gestion et de conservation des aires protégées;
- Conception, surveillance technique et suivi de la mise en œuvre et de l'approbation de programmes d'inventaires, de développement et de régénération de la faune;
- Planification de la mobilisation des ressources de faune;
- Octroi d'approbations et de permis d'exploitation des ressources de faune;
- Assurance de la surveillance des ressources de faune;
- Création et gestion de zones chasse, d'élevage de gibier et d'aires de chasse villageoises;
- Etude des habitudes et des activités des espèces animales ayant un potentiel de chasse et de tourisme;
- Définition de zones de recherche sur la faune en collaboration avec les ministères techniques compétents; et
- Liaison avec les organes nationaux et internationaux responsables de la conservation de la faune.

Organisation:

Le DFAP comprend les divisions suivantes:

- Division des études et de la planification (sous la tutelle du Chef de division) qui comporte deux chargés de recherche adjoints
- Service d'inventaire de la faune
- Service de gestion
- Service des approbations et des normes

Outre ces services, certains projets et groupes de travail sont liés à la DFAP, tels que:

- Programme Eléphant
- Programme Rhinocéros
- Groupe de travail sur la viande de gibier
- Comité national anti-braconnage

Budget:

Le budget de la DFAP comporte trois volets:

- | | | |
|--|------------------|------------|
| - Budget de fonctionnement | 50 500 000 FCFA | \$71 145 |
| - Budget d'investissement | 150 000 000 FCFA | \$214 290 |
| - Fonds spécial pour la faune et la gestion des aires protégées destiné au financement d'un plan d'action d'urgence sur recommandation de la Réunion régionale des chefs d'état d'Afrique Centrale | 356 000 000 FCFA | \$ 508 572 |

Installations:

03 véhicules

01 salle de conférence

01 ordinateur

Internet

Base de données préliminaires sur les aires protégées du Cameroun

Autres installations pouvant être fournies par le Gouvernement.

Personnel:

Nombre d'experts titulaires d'un troisième cycle universitaire: 03

Nombre d'experts titulaires de diplômes de deuxième cycle universitaire: 08

Nombre de techniciens de niveau intermédiaire: 05

L'effectif du personnel administratif: 06

L'effectif du personnel des domaines connexes à la foresterie: 100

Composition de l'Equipe

Responsable du MINEF au sein de la DFAP: AMOUGOU Emile Sébastien

Directeur du projet: ETOGA Gilles Edmé Maurice

Biologiste de conservation: Bene Bene Christophe Lambert

ANNEXE B – TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

DIRECTEUR DU PROJET

Principales fonctions

Le Directeur du projet sera responsable de la coordination générale de la gestion technique et financière du projet. Il/elle sera responsable du contrôle de tous les engagements et dépenses financiers conformément aux budgets et à la procédure, sauf dans les cas où des dispositions autres ont été prises entre un donateur et le Comité directeur (CD)

Le Directeur du projet rendra compte au Directeur de la faune et des aires protégées (DFAP) et, par son intermédiaire, au Comité directeur.

Tâches et responsabilités:

1. Liaison avec le Directeur de la faune et des aires protégées et le Comité directeur pour la planification et la mise en œuvre du projet.

Il/elle aura les responsabilités suivantes:

- Coordination de l'élaboration des plans de travail annuels pour approbation par le CD et ses membres;
- Soutien et coordination de l'assistance du projet à tout effort de planification stratégique à long terme, conformément aux prescriptions du CD;
- Ouverture d'un compte bancaire au nom du projet.

2. Gestion au quotidien, coordination et administration du projet

Il/elle aura les responsabilités suivantes:

- Surveiller l'élaboration de stratégies opérationnelles visant à réaliser les objectifs et les résultats exposés dans les descriptifs du projet approuvés par le CD;
- Coordonner les activités de toutes les unités du projet et assurer une bonne coordination avec le Gouvernement et les agences non gouvernementales travaillant dans la zone du projet.
- Fournir des conseils techniques à l'équipe principale du plan d'aménagement du sanctuaire au cours de l'élaboration de ce plan;
- Collaborer étroitement avec le Conseiller technique et les autres intervenants de la zone du projet pour l'élaboration du plan d'aménagement du sanctuaire et pour la mise en œuvre des activités d'aménagement;
- Tenir compte des recommandations des organes de coordination locaux pour la planification opérationnelle;
- Recruter tout le personnel camerounais non gouvernemental pour le programme (l'engagement de cadres supérieurs devant être approuvé par le MINEF-DFAP), assurer la liaison avec le Gouvernement camerounais au sujet de l'engagement du personnel du projet et fournir son assistance à la procédure de sélection.
- Assurer l'évaluation et la discipline de tout le personnel du projet financé par l'OIBT;
- Préparer et approuver les termes de référence des études de consultation, et coordonner les travaux de tous les consultants au projet;
- Coordonner l'élaboration des rapports d'avancement de tout le personnel du projet et recommander un stage de formation ou une réaffectation aux ministères ou aux organisations participantes si besoin est.

3. Rapports et compte rendus sur le fonctionnement du projet

Il/elle aura les responsabilités suivantes:

- Assurer le développement de systèmes adéquats de suivi de projet afin de rendre compte de sa progression par rapport aux indicateurs approuvés par le CD;

- Elaborer des rapports d'avancement trimestriels pour soumission au CD ainsi que d'autres rapports demandés par les donateurs;
 - Fournir des rapports financiers mensuels aux membres du CD;
 - Assurer la fourniture d'audits internes et externes ainsi que les renseignements requis pour la conduite de ces audits.
4. Maintenir de bonnes relations avec les communautés à l'intérieur et aux alentours du sanctuaire et avec les autorités locales de la zone du projet
5. Assister le MINEF (DFAP) et le CD à l'élaboration d'une proposition de projet aux fins d'obtenir un financement à long terme pour le projet.

TERMES DE REFERENCE DU CONSEILLER TECHNIQUE

Fonctions/description de poste

Le Conseiller technique travaillera en collaboration avec le Directeur du projet pour développer et assister l'élaboration d'un plan d'aménagement du SGMM. Parmi les questions essentielles de l'élaboration de ce plan d'aménagement figurent la collaboration avec les communautés locales et l'utilisation des ressources naturelles par les communautés locales à l'intérieur et aux alentours du SGMM. Le Conseiller technique assurera la liaison avec le projet et le Service du sanctuaire pour la mise en œuvre d'activités de zone d'appui et afin que les communautés considèrent ces activités comme des bénéfiques du SGMM. Le Conseiller technique est responsable devant le Directeur du projet.

Responsabilités spécifiques:

- Coordonner toutes les parties concernées par l'élaboration et la production d'un plan d'aménagement du SGMM;
- Conseiller le Directeur du projet sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de suivi pour les objectifs d'aménagement du SGMM;
- Elaborer, en collaboration avec la Division biologique de conservation, un programme de formation des gardes du sanctuaire afin de garantir que ces derniers atteignent et maintiennent un haut niveau professionnel.
- Assister le Directeur du projet à l'élaboration d'une stratégie de recherche et à la coordination de recherches financées de l'extérieur. Coordonner la planification et la mise en œuvre de la recherche scientifique appliquée à l'intérieur du Sanctuaire.
- Assurer l'intégration des diverses activités du projet par la coordination de toutes les activités autour du SGMM.

TERMES DE REFERENCE DU FONCTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE DU PROJET

Le fonctionnaire administratif et comptable du projet relève du Directeur du projet et supervise le/la secrétaire, le fonctionnaire administratif adjoint et les chauffeurs.

Principales fonctions

Assister le Directeur du projet dans l'exécution de ses tâches.

A. Responsabilités relatives aux finances

1. Assurer la préparation correcte des pièces justificatives et des pièces comptables du projet;
2. Entrer les données des transactions dans le système informatique de comptabilité et assurer leur vérification ultérieure;
3. Examiner le classement des documents financiers justificatifs après traitement des données;
4. Préparation de l'ajustement des comptes bancaires;
5. Analyser les soldes des comptes;
6. Assister l'élaboration et la collation des rapports financiers pour soumission aux donateurs et au WWF International.
7. Elaborer les rapports financiers et les modèles budgétaires pour utilisation par le personnel du projet. Collaborer étroitement avec le Directeur du projet et le personnel du projet afin de déterminer les besoins. Assister le Directeur du projet dans son analyse des écarts entre les dépenses réelles et les dépenses inscrites au budget;
8. Assister l'élaboration et le maintien des prévisions des dépôts de fonds et des dépenses;
9. Assister d'autres questions financières requises par le Directeur du projet;
10. Recevoir et émettre des fonds selon les instructions du Directeur du projet et maintenir des registres exacts de toutes les transactions;
11. Calculer et payer les salaires et les indemnités du personnel avec le Directeur du projet et maintenir des registres exacts autant que de besoin.

B. Administration et responsabilités de bureau

a) Gestion du projet

1. Assurer le fonctionnement et l'entretien efficaces et efficients des bureaux du projet et le suivi de toute question relative à l'alimentation en eau, électricité et services téléphoniques. Superviser la distribution physique et logistique du personnel et du matériel dans les bureaux;
2. Assurer le contrôle régulier de l'inventaire;
3. Assurer la fourniture nécessaire de consommables de bureau;
4. Entreprendre l'établissement de bonnes relations avec les fournisseurs locaux de matériel de bureau et, lorsque cela est possible, obtenir des réductions et/ou des dons.
5. Maintenir à jour un registre de tous les biens matériels du projet, réaliser l'inventaire semestriel des biens immobiliers et élaborer le rapport d'inventaire semestriel;
6. Surveiller la gestion de la caisse des dépenses courantes. Assurer l'enregistrement de tous les déboursments et reçus, et la conservation de toutes les pièces justificatives et des reçus de paiement. Assurer l'adhésion à la politique de signataire pour les fonctions de caisse des dépenses courantes.
7. Assurer le maintien de registres exacts de tout le matériel et de toutes les immobilisations, la bonne réserve de ces registres, ainsi que la mise en place et le bon fonctionnement d'un système d'enregistrement et de contrôle de leur utilisation.
8. Elaborer, en collaboration avec le personnel administratif, un programme de travail hebdomadaire couvrant toutes les activités de nettoyage, d'archivage, de comptabilité, de programmation des véhicules et d'autres ressources, et d'acquisition de fournitures.
9. Assurer le maintien des installations de premiers secours et l'observation du règlement de sécurité.

b) Contrôle des véhicules

1. Assurer l'entretien régulier des véhicules du projet. Responsable de la mise à jour régulière et des registres d'entretien des véhicules.

2. Organiser l'immatriculation des véhicules, les cartes grises, les permis et l'assurance dans des délais raisonnables et se charger de suivre toute question qui se présente à cet égard.
3. Produire des statistiques trimestrielles résumant la nature et le coût de toutes les réparations et frais d'exploitation des véhicules. Commenter sur toute anomalie notée lors de son analyse de cette information.

c) Fourniture des biens d'équipement et de consommation

1. Coordonner la fourniture de toutes les marchandises requises par le projet. Travailler en étroite collaboration avec le Directeur du projet pour établir les spécifications correctes des biens nécessaires en fonction du budget disponible et pour déterminer les fournisseurs locaux les plus appropriés.
2. Solliciter des offres et faire des recommandations aux Directeurs du projet sur des vendeurs appropriés.
3. Suivre toutes les commandes placées de façon opportune, afin d'assurer la livraison des biens conformément aux programmes décidés.
4. Entreprendre l'établissement de bonnes relations avec les fournisseurs locaux de matériel de bureau et, lorsque cela est possible, obtenir des réductions ou des dons en nature.

d) Logistique

1. Faciliter les dispositions de transport et de logement des visiteurs au projet, autant que de besoin.
2. Coordonner d'autres dispositions logistiques et de déplacement pour le projet, autant que de besoin.
3. Accomplir d'autres tâches à la demande du Directeur du projet.
4. Soumettre au Directeur du projet des rapports mensuels et annuels fournissant les renseignements pertinents sur la gestion des bureaux, les actifs, etc.
5. Assurer la sécurité des bureaux et des bâtiments loués par le projet, ainsi que la fermeture des installations en fin de journée.
6. Organiser les événements tels que les visites, les ateliers, etc., à la demande du Directeur du projet.
7. Coordonner le logement et l'organisation de guides, porteurs, etc. pour les visiteurs (touristes et scientifiques).

e) Divers

1. Effectuer d'autres tâches relevant de sa compétence, à la demande du Directeur du projet.

CURRICULUM VITAE PROJECT MANAGER

ETAT-CIVIL

NOM: ETOGA

PRENOM: Gilles Edme Maurice.

DATE ET LIEU DE NAISSANCE: 22 Septembre 1966 à Yaoundé.

SITUATION FAMILLIALE: Célibataire.

NATIONALITE: camerounais.

LANGUE: Français; écrit et parlé, excellent. Anglais; écrit et parlé, moyen.

E-mail : etogagilles@yahoo.fr

Tél : (237) 98 03 37

ETUDES

SUPERIEURES: Ecole Nationale Supérieur Agronomique (ENSA), 1986-1991.

Diplôme: Ingénieur des eaux et forêts et des chasses.

SECONDAIRES: BACCALAUREAT, série science de la nature, 1986, mention assez-bien

PROBATOIRE, série science de la nature, 1985.

BEPC 1983

PRIMAIRES: CEPE 1977

CARRIERE PROFESSIONNELLE

2000 : Point focal Cameroun Bushmeat Working group

1995- 2000: Coordonnateur de la réserve de Boumba-Bek au Projet de Conservation et de Gestion de la Biodiversité du CAMEROUN, composante SUD-EST (WWF/GTZ/MINEF), anciennement appelé GEF/BIODIVERSITE à Yokadouma.

1993-1995: Chef de la section départementale de la faune et des aires protégées de la LEKIE

1991-1993: En service à la délégation provinciale de l'environnement et des forêts du centre à Yaoundé

EXPERIENCES

1995-2000: Gestion des aires protégées dans une équipe multidisciplinaire (biologistes, sociologues, anthropologues, populations locales) avec le WWF et la GTZ; rédaction d'un canevas de plan d'aménagement, études biologiques.

- Inventaires des grands mammifères et de la flore en zone de forêt (conception, récolte et analyse des données) à *Boumba-bek et Nki*.
- Conduite d'études biologiques en zone de forêt.
- Vulgarisation de la nouvelle loi forestière auprès des populations locales par des méthodes participatives.
- Gestion des conflits hommes/éléphants dans le Sud-Est Cameroun.
- Lutte anti-braconnage

1993-1995 : Application de la législation camerounaise en matière de faune, lutte anti-braconnage.

1991-1993: Législation forestière au Cameroun ; infractions et répression.

STAGES

Mai 2000 :Participation au stage sur le *Law enforcement capacity* organisé par le MIKE-CITES à *Lobeke (Cameroun)* .

Septembre - Novembre 1999 :Participation au stage de formation en méthode de recherche en écologie tropicale organisé par le WCS et la CITES au *Parc National de Nouabale –Ndoki (République du Congo)*.

Mars 1999 :Participation à la formation « Patrouille », organisé par le centre régional de formation ECOFAC pour l'Afrique centrale à *Somalomo (Cameroun)*.

Mars - Juin 1998 :Participation au stage de formation en méthode de recherche en écologie tropicale organisée par le WCS (wildlife conservation society, formerly new-york zoological society). Au *Banyang-Mbo sanctuary (Cameroun)*.

CONSULTATIONS

Inventaire des grands mammifères dans le corridor entre la réserve de faune du Dja et la zone essentielle de protection de Nki. (Septembre à décembre 98). Etude demandée par les projets UICN/DJA, SNV et THE GOLDEN ARK / Grands mammifères.

CONNAISSANCES ACCESSOIRES

- Informatique: Word 95, 97 et 98, Excel, Lopes et Distance (analyse des données biologiques), GIS (Arcview) etc...
- Permis de conduire A et B : Habitué à la conduite des véhicules 4WD et motos sports par routes difficiles.
- Sport: Pratique moyenne de sport de combats.
- Préparation militaire supérieur.

PERSONNES RESSOURCES

- **KOULAGNA K. Denis** : Directeur de la faune et des aires protégées au MINEF Yaoundé.

Tel (237)23 92 28

E-mail : dfap.minef@camnet.cm

- Dr **ATANGA EKOBO**, WWF-Cameroun, BP 6776 YAOUNDE, CAMEROUN

Tel : (237) 21 51 10/ 21 62 67

Fax : (237) 21 42 40

E-mail : Aekobo@wwfnet.org

- Dr **Lee WHITE**, Programme Afrique WCS, BP 7847 Libreville, Gabon

Tel : (241)77 55 33

Fax : (241)77 55 3

E-mail : wmsgabon@compuserve.com

- Dr **Peter WALSH**, WCS, 185th street and southern boulevard, bronx, New-york 10460-1099 USA.

Tel : (718)220-5896

Fax : (718)364-4275

- M. **Mathias HIENZE**, Directeur PROFORNAT (GTZ Sud-Est Cameroun), BP 140 Yokadouma, Cameroun

Tel : (237)24 28 76

Fax : (237)24 28 91

- Prof **TSALA ABINA François**, Doyen de la faculté d'agronomie et des sciences agricoles (Formely ENSA). BP 222 Dschang, République du Cameroun.

- M. **Mark van der WALL**, SDDL/SNV Lomie

B P 5506 Yaoundé. Tel 20 88.88

CURRICULUM- VITAE BIOLOGIST CONSERVATION

IDENTIFICATION

BENE BENE Christophe Lambert
S/C Mme ESSAMA Marie B.P. 718 Yaoundé
Tel Dom (237) 31 58 32
E-mail :lambert_bene@yahoo.fr
Né le 30 mars 1972 à Minlaba (Mbalmayo)
Sexe masculin
Nationalité camerounaise
Célibataire, sans enfant

FORMATION

Ingénieur des Eaux, Forêts et des Chasses diplômé de l'Université de Dschang (Option : Généraliste ; mention : Assez bien), 1998

TRAVAUX DE RECHERCHE MENES

- 1997 Monographie des techniques utilisées dans le réfolement des éléphants (*Loxodonta africana africana*) dans la plaine de Waza Logone (*étude financée par le Fonds Mondial pour la Nature WWF*)
- 1998 Analyse des potentialités fauniques de la zone de chasse communautaire Doupa en cours de création dans le Nord Cameroun (*Mémoire de fin d'études cofinancé par WWF/SNV*)
- 1999 Distribution passée, nombre et répartition actuelle du lycaon (*Lycaon pictus* TEMMINCK 1820) et d'autres espèces de carnivores (lion, hyène tachetée et chien domestique) au Nord Cameroun (*Consultation effectuée pour le compte de WWF/Nord en vue d'une contribution au plan de sauvetage du lycaon au Cameroun*)

SEMINAIRES SUIVIS

- Participant au séminaire sur *L'aménagement forestier et gestion durable des ressources naturelles*, coorganisé à Dschang par le Département de foresterie, le CIRAD-Forêts et le Projet FORAFRI (Gabon), 1997
- Participant au séminaire sur *Le cadre législatif camerounais en matière de foresterie communautaire et étude de cas de la première forêt communautaire au Cameroun*, organisé à Dschang par Community Forestry Development Project, 1998
- Participant au séminaire-atelier sur *Les stratégies de lutte antibraconnage dans la Province du Nord*, organisé à Garoua par WWF, 1999

EXPERIENCE DE TERRAIN ET RECHERCHE

- Participation aux opérations de réfolement des éléphants par coups de feu tirés en l'air dans la plaine de Waza Logone, 1997
- Participation au baguage (mise de colliers émetteurs VHF) des éléphants dans les parcs nationaux de Waza, de la Bénoué et de BoubaNdjidda, 1998

Participation à l'inventaire faunique et floristique de la zone de chasse communautaire *Doupa* en cours de création au Nord Cameroun, 1998

Participation à la sensibilisation des populations riveraines de la zone de chasse communautaire *Doupa* en cours de création au Nord Cameroun pour une approche de gestion intégrée et participative de leur zone, 1998

Participation à quelques activités de lutte antibraconnage dans et autour du parc national de la Bénoué, 1999

Participation à la radiotéléométrie (pistage par radio) des éléphants bagués dans les parcs nationaux de Kalamaloué, Waza et BoubaNdjidda, 2000

Participation à quelques activités d'aménagement du parc national de la Mefou en création, 2000

CONNAISSANCES DE LANGUES

Français : lu, écrit et parlé (très bien)

Anglais : lu, écrit et parlé (assez bien)

AUTRES CONNAISSANCES

Informatique : Windows, Microsoft Word, Microsoft Excel, Mapview, Distance

Internet : Messagerie électronique, navigation sur le Web, transfert de fichiers

Bonnes connaissances de la Méthode Accélérée de Recherche et de Planification Participative (**MARPP**)

Bonnes connaissances de l'approche Aménagement et Gestion des terroirs villageois (**AGTV**)

LOISIRS

Football, Tennis de table, Lecture, Cinéma, Tourisme

PERSONNES DE REFERENCE

Pr. MPOAME MBIDA, Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang B.P.222 Dschang Tel Bur.(237) 45 15 66
Dom. 45 12 39

Mr. KOULAGNA KOUTOU Denis, Directeur de la Faune et des Aires Protégées au Ministère de l'Environnement et des Forêts Tel 23 92 28 Fax 23 92 36

Mr. YAOUBA KAIGAMA, Conseiller Technique au Projet SNV/Ecodéveloppement B.P. 126 Garoua Tel 27 24 67 Fax 27 20 22

Mr. Assan GOMSE, Biologiste au Projet WWF/Nord B.P. 126 Garoua Tel 27 12 00 Fax 27 20 22

12/19/82

ANNEXE C - CARTES

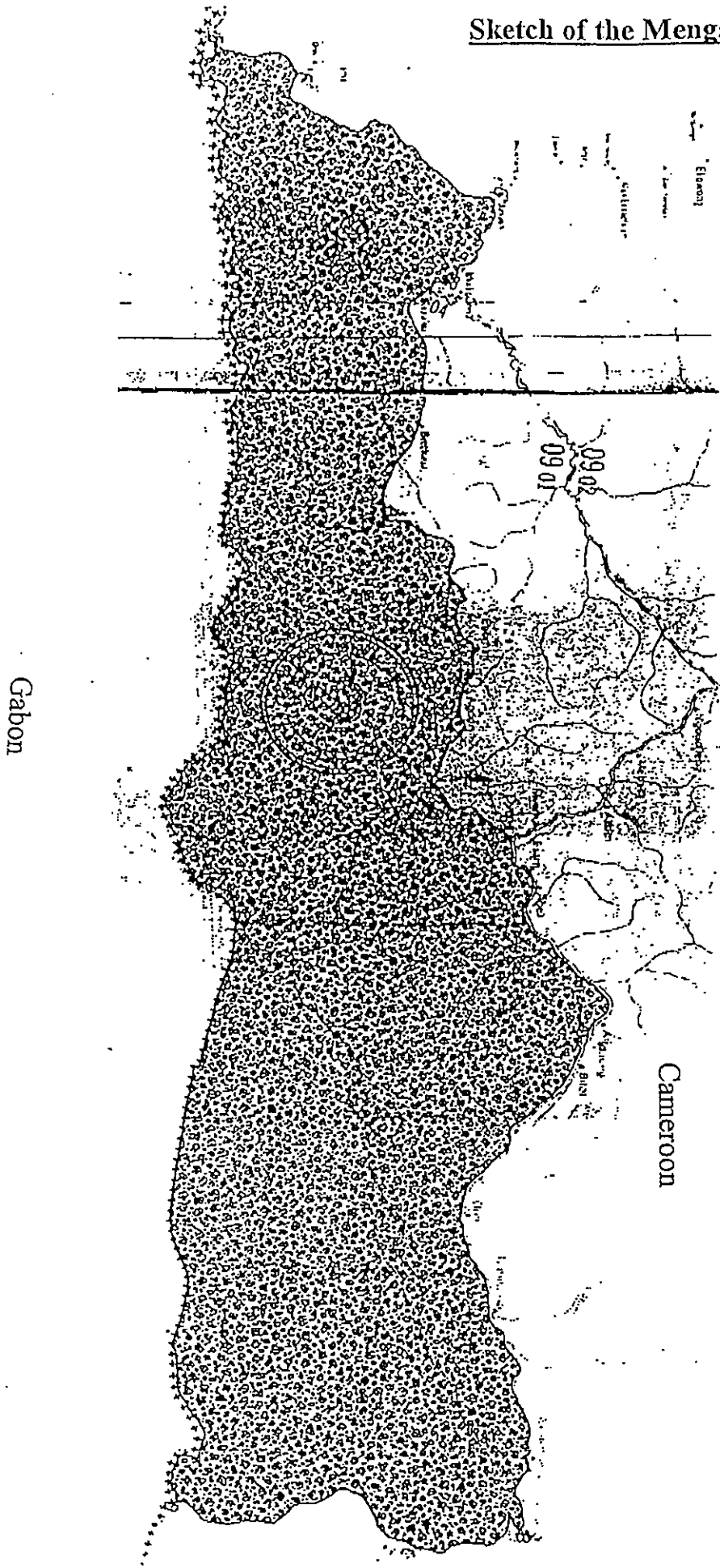
6107

3

3

6107

Sketch of the Mengamé Gorilla Sanctuary



1060
0902
0901
1060

Handwritten mark

Handwritten mark

Handwritten mark

Handwritten mark